



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Rapport de développement durable

2023

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| Méthodologie..... | 4 |
| I) Le développement durable à Est Ensemble : élaboration, mise en œuvre et évaluation | 7 |
| A) Organisation et pilotage de la transversalité..... | 7 |
| B) Participation des acteurs | 8 |
| C) Evaluation et stratégie d'amélioration continue | 10 |
| II) Le développement durable dans les directions d'Est Ensemble..... | 11 |
| A) Synthèse des actions majeures en matière de développement durable en 2023..... | 11 |
| B) Le bilan des actions de développement durable des directions ressources | 14 |
| a. La direction des ressources humaines | 14 |
| b. La direction des finances | 16 |
| c. La direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique | 19 |
| d. La direction des systèmes d'information | 22 |
| e. La direction des bâtiments | 25 |
| C) Le bilan des actions de développement durable des directions opérationnelles..... | 28 |
| a. La direction de la culture..... | 28 |
| b. La direction de l'emploi et de l'économie..... | 33 |
| c. La direction des sports..... | 36 |
| d. La direction de l'aménagement et des déplacements..... | 38 |
| e. La direction de la nature et de la transition écologique..... | 43 |
| f. La direction de l'habitat et du renouvellement urbain..... | 47 |
| g. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets..... | 50 |
| h. La direction de l'eau et de l'assainissement, devenue Eau publique par Est Ensemble..... | 55 |
| i. Le pôle politique de la ville | 58 |

Introduction

Avec 436 000 habitants et 168 000 emplois, Est Ensemble est un acteur majeur du développement de la métropole francilienne. Les 9 villes du territoire, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville ont pour objectif commun de rendre un service public de qualité et de construire la métropole durable du 21^{ème} siècle.

Depuis la création d'Est Ensemble le 1^{er} janvier 2010 et son évolution en établissement public territorial en 2016, l'administration s'est progressivement structurée, à la fois par des recrutements externes et par l'accueil d'agents transférés des villes fondatrices, afin d'accompagner les transferts de compétence successifs. Aujourd'hui, l'établissement public territorial compte près de 1 300 agents, répartis sur un vaste réseau de 60 équipements. Est Ensemble s'attache à fournir à l'ensemble de son territoire un service public de qualité et de proximité, et ce sur toute ses compétences : culture, sport, emploi et développement économique, aménagement, habitat et renouvellement urbain, environnement et nature en ville, prévention et gestion des déchets, eau et assainissement.

Grâce à une volonté politique collective ambitieuse et affirmée depuis plusieurs années, Est Ensemble place le climat et la justice sociale au cœur de son action et cherche à démontrer qu'il est possible de transformer un territoire urbain, dense et populaire pour qu'il puisse faire face aux crises énergétiques, climatiques, sociales et démocratiques de notre temps.

A ce titre, depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable, en application de l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales. Présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire, le rapport de développement durable permet d'éclairer leur choix en matière d'orientations stratégiques sur les politiques publiques de la collectivité et le budget.

Le rapport vise à s'assurer que les actions menées sont à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, évaluer le niveau de maturité de la collectivité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et identifier les pistes d'amélioration pour l'année à venir.

Aussi, le rapport de développement durable d'Est Ensemble pour l'année 2023 présente les actions de chaque direction au regard des objectifs du développement durable afin de faciliter une évolution des pratiques et une meilleure participation de la collectivité à la construction d'une société durable.

Méthodologie

Le rapport de développement durable d'Est Ensemble pour l'année 2023 a été réalisé selon une logique collaborative et contributive, coordonnée par la direction générale d'Est Ensemble. Il se fonde sur un principe d'autoévaluation des directions opérationnelles et supports de la collectivité afin qu'elles puissent mettre leur expertise au service de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le rapport se fonde sur des tableaux d'auto-évaluation synthétiques pour chaque pilier du développement durable et par direction. Pour rappel, les cinq piliers ou finalités du développement durable, définies par l'article L. 101 du code de l'environnement sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Aussi, le rapport de développement durable a été élaboré selon plusieurs étapes d'enquête et d'évaluation.

La définition des enjeux de développement durable par pilier.

Dans un premier temps, chaque direction a été invitée à relier ses politiques publiques et ses activités à un ou plusieurs enjeux correspondant aux piliers de développement durable. Les enjeux ont été définis comme des problématiques sociales ou environnementales issues de l'activité de la collectivité et de ses parties prenantes, ou bien sur laquelle la collectivité peut intervenir.

Pour garantir une approche plus fine de l'autoévaluation des directions, les piliers du développement durable ont été sous-catégorisés pour que chaque direction puisse les relier plus précisément à leurs actions.

Tableau 1 : Les 5 piliers du développement durable

| Grille d'évaluation des politiques publiques | Critères pour chaque pilier |
|---|---|
| 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | Réduction des émissions de CO2 |
| | Réduction des consommations d'énergie |
| | Promotion des déplacements bas carbone |
| | Adaptation aux changements climatiques |
| | Développement des énergies renouvelables |
| 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | Préservation de la biodiversité et des écosystèmes |
| | Réduction de la pollution de l'air |
| | Réduction de la pollution de l'eau |
| | Réduction de la production de déchets |
| 3. Épanouissement de tous les êtres humains | Préservation des ressources |
| | Lutte contre la pauvreté |
| | Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture |
| | Education et formation tout au long de la vie |
| Préservation de la santé (amélioration de la santé publique, prévention sanitaire et accès aux soins) et santé et sécurité au travail, tranquillité publique/sécurité | |

| | |
|--|--|
| | Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics |
| | Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers |
| | Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...) |
| 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) |
| | Confort et cadre de vie |
| | Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) |
| | Solidarité intercommunale |
| | Collaboration et renforcement du lien social |
| 5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | Accès égal au territoire et aux services publics et urbains |
| | Achats responsables |
| | Diversification des producteurs et des activités |
| | Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) |
| | Promotion de l'économie sociale et solidaire |
| Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle | |

L'évaluation de l'importance et de la maturité des enjeux de développement durable.

D'une part, pour chaque enjeu, les directions ont détaillé leurs actions pour évaluer l'importance de l'enjeu dans leur réalités et pratiques professionnelles. Plus précisément, l'importance de l'enjeu dépend du champ de compétence de la direction, des autres enjeux de la direction et des impacts potentiels liés à cet enjeu. La classification de l'importance a été réalisée selon les critères ci-dessous :

| Niveau d'importance de l'enjeu (ou criticité) | |
|---|---|
| Cotation | Appréciation |
| *** | Les enjeux sont fondamentaux ils doivent impérativement être pris en compte et traités en priorité. |
| ** | Les enjeux sont relativement importants, ils doivent être pris en compte. |
| * | Les enjeux sont secondaires, ils peuvent être traités dans un second temps. |

D'autre part, les directions ont été invitées à déterminer le niveau de maturité pour répondre de manière efficace aux enjeux identifiés, soit la capacité d'Est Ensemble à dédier des actions et des moyens à l'enjeu en question. Le niveau de maturité a été apprécié selon la grille ci-dessous :

| Niveau de maturité | |
|--------------------|---|
| Notation | Appréciation |
| Niveau 1 | La collectivité a conscience de la criticité des enjeux. Peu de choses sont mises en place. |
| Niveau 2 | La collectivité a bien perçu les enjeux inhérents à cette question. Des mesures sont mises en place. |
| Niveau 3 | La collectivité répond à l'enjeu de manière formalisée. Par exemple, elle a un plan d'actions structuré et suivi. |
| Niveau 4 | La collectivité est mature, elle maîtrise bien ce point et améliore continuellement ses processus. |
| Niveau 5 | La collectivité est exemplaire, c'est un modèle reconnu par ses paires. |

Décrire, évaluer et prévoir.

Pour chaque enjeu, les directions ont pu décrire les actions et politiques publiques déployées et les moyens (humains, financiers, matériels, etc.) dédiés pour répondre aux objectifs de l'enjeu de développement durable.

Dans une perspective d'amélioration continue, elles ont comparé leur action au dernier rapport de développement durable de 2022 pour mesurer le progrès réalisé.

Enfin, elles ont déterminé des pistes d'évolution permettant de donner des perspectives aux élu.es quant à la prise en compte des améliorations nécessaires pour répondre aux finalités du développement durable.

L'ensemble du processus a fait l'objet d'une discussion et d'une validation au sein de la direction générale, en lien avec le cabinet, pour garantir la cohérence des informations transmises et évaluer la qualité des réflexions des directions sur leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

Une attention portée aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions en matière de développement durable.

Au-delà des actions des directions, le rapport s'attache à mesurer l'ensemble des actions mises en œuvre au sein d'Est Ensemble pour faciliter l'atteinte objectifs et finalités du développement durable. A la fois pour les fonctions ressources et pour les politiques publiques, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, les dispositifs d'évaluation et plus globalement l'approche d'amélioration continue ont été analysés.

La combinaison de l'auto-évaluation des directions et d'une analyse transversale du fonctionnement de l'administration en matière de développement durable offre un panorama global qui permet d'apprécier l'efficacité d'Est Ensemble en matière d'atteinte des objectifs de développement durable. Elle permet aussi de tracer des perspectives d'amélioration sur l'année à venir, soumises à l'arbitrage des élu.es qui auront à cœur d'orienter les actions d'Est Ensemble au profit d'une société plus durable.

I) Le développement durable à Est Ensemble : élaboration, mise en œuvre et évaluation

A) Organisation et pilotage de la transversalité

Le développement durable : une responsabilité collective.

Compte tenu des compétences d'Est Ensemble et des priorités du mandat fixées par les élus et le Président Patrice Bessac, le développement durable ne fait pas l'objet d'une stratégie ad hoc mais **s'intègre dans l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité** tout en s'inscrivant dans le quotidien des agent.es.

Aussi, en interne, la prise en compte des enjeux du développement durable se traduit dans la gestion des équipements de la collectivité (piscines, bibliothèques, conservatoires, cinémas, maisons de l'emploi, etc.), la logistique et les achats, la planification (PLUi, RLPi, PLM et PCAET) et les conditions de travail des agent.es.

Ces aspects sont pilotés par les directions correspondantes :

- Equipements : direction des bâtiments, direction de la culture, direction de l'économie et de l'emploi, direction des sports ;
- Logistique : direction des bâtiments ;
- Achats : direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Planification : direction de l'aménagement et des déplacements, direction la nature et de la transition écologique ;
- Conditions de travail des agent.es : direction des ressources humaines ;
- Outils : direction des systèmes d'information, direction de la communication, direction des finances, mission stratégie.

Cette gestion intégrée des enjeux de développement durable a connu un moment marquant en 2023 avec la mise en œuvre du **plan de sobriété énergétique pour les piscines d'Est Ensemble** adopté en 2022. Equipements à l'origine de consommations d'énergie importantes, les piscines ont fait l'objet de plusieurs mesures graduées pour réaliser des économies à la fois énergétiques et budgétaires dans un souci de préservation des ressources et d'adaptation du service public. Une analyse de la fréquentation par piscine, des dépenses de fluides, de la masse salariale et des recettes a justifié la fermeture des piscines durant les vacances de Noël ainsi que la fermeture de la piscine Tournesol à Bondy entre Noël et les vacances d'hiver. L'adoption de ces mesures a ainsi inscrit l'atteinte des objectifs de développement durable au cœur des débats entre les élu.es et les maires pour adapter le service public aux réalités environnementales et sociales.

Plus globalement, **les enjeux et objectifs du développement durable sont constamment évoqués directement ou indirectement dans les instances de décision de la collectivité** telles que le comité de direction générale, le comité des DGS commun à Est Ensemble et aux villes, le comité de direction d'Est Ensemble et les Bureaux et Conseils de territoire.

Les objectifs de développement durable sont ainsi portés par les directions ressources et opérationnelles dans **un souci d'opérationnalisation et de normalisation du développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales**. L'évaluation de leurs actions présentée ci-dessous dans le cadre du présent rapport rend compte **d'une responsabilité partagée** entre toutes les directions au sein d'Est Ensemble, soucieuses de s'engager dans la conduite de politiques publique durables.

Le pilotage du développement durable renforcé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Face aux défis du changement climatique et ses conséquences, Est Ensemble souhaite jouer un rôle décisif pour son territoire grâce à l'adoption de son PCAET en 2017, comprenant 54 actions réparties selon 8

orientations stratégiques. Afin d'accélérer la transition du territoire, de s'aligner avec les objectifs de la Métropole du Grand Paris et de renforcer la prise en compte des enjeux de pollution de l'air, de sobriété énergétique, d'adaptation et d'économie circulaire comme ceux de justice sociale, **une révision anticipée du PCAET a été lancée en 2022**. Elle constitue aussi une occasion d'aller plus loin grâce à des études complémentaires sur la planification énergétique territoriale, la qualité de l'air et les impacts sociaux de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, et la vulnérabilité du territoire en particulier face aux îlots de chaleur urbains. Un outil cartographique de visualisation des enjeux énergétiques du territoire a aussi été développé dans ce cadre et pourra être utilement mis à la disposition des partenaires d'Est Ensemble et des villes.

La révision PCAET constitue ainsi un moment fort du pilotage des objectifs de développement durable en 2023 qui se veut participatif et transversal, dans l'esprit de la Convention citoyenne pour le climat organisée en 2021. Aussi, **le Conseil de territoire a pu adopter le projet de PCAET le 28 novembre 2023**. Il comprend un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions incluant un Plan Air et un axe économie circulaire et un dispositif de suivi et d'évaluation adaptés au territoire, ainsi que des annexes techniques (synthèses des diagnostics). Le programme d'action vise l'atteinte de 6 objectifs stratégiques par 40 actions réparties selon 7 axes :

- **Un territoire végétalisé**, qui améliore la qualité de vie des habitants ;
- **Un territoire solidaire** qui s'engage pour un habitat rénové et écoresponsable ;
- **Un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques territorial**, pour la qualité de l'air et la réduction de l'usage de la voiture individuelle via le déploiement des mobilités actives ;
- **Un territoire résilient** qui promeut une alimentation saine ;
- **Un territoire sobre et zéro déchet** qui lutte contre le gaspillage et préserve ses ressources ;
- **Un territoire exemplaire** avec des acteurs et des citoyens engagés ;
- **Un territoire qui développe les énergies renouvelables ;**

Après son approbation, le projet de PCAET sera soumis à l'autorité environnementale, au préfet de région, à la présidente du Conseil régional et au Conseil de la Métropole du Grand Paris pour avis. Le plan assorti des avis fera ensuite l'objet d'une consultation du public avant d'être soumis à l'approbation du Conseil de territoire au premier semestre 2024.

Tout au long de l'année 2023, le PCAET a mobilisé les services d'Est Ensemble par son caractère transversal et structurant dans le but de traduire les engagements de la collectivité en matière de développement durable.

B) Participation des acteurs

Une participation constante et quotidienne aux enjeux du développement durable.

Au regard du portage du développement durable à Est Ensemble, l'ensemble des élu.es et des agent.es sont appelés à **participer quotidiennement à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de développement durable**.

La participation des agent.es au projet de développement durable de la collectivité s'est traduite en 2023 par plusieurs temps d'échange ad-hoc tels que des cafés ressources, des temps de formation (ex : lutte contre les discriminations et égalité Femme-Homme) ou les réunions des managers, notamment autour du thème de la « décélération » (concept philosophique utilisé notamment en matière de qualité de vie au travail et d'efficacité administrative).

La participation des agent.es est aussi systématiquement recherchée lors du lancement de projets liés au développement durable au sein de l'administration, pour enrichir le projet de leur expérience utilisateur et favoriser l'accompagnement du changement, condition nécessaire de la durabilité des projets. A titre d'exemple au cours de l'année 2023, les équipes de la direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique ont pu organiser **une série d'atelier, y compris en comité de direction, pour élaborer le schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable (SPASER)**. Grâce aux échanges avec leurs collègues, elles ont pu enrichir le projet de SPASER en vue des

différentes étapes d'élaboration prévues avec les élu.es au cours de l'année 2024 permettant ainsi à de nombreux services de se saisir de cet outil pour prendre conscience des opportunités et bénéfices d'une commande publique au service du climat et de la justice sociale.

Comme évoqué précédemment, le PCAET a été un moment phare de la participation au développement durable au sein d'Est Ensemble, à la fois pour les agent.es mais aussi pour les élu.es et les partenaires de la collectivité. Afin de suivre l'avancée des actions du PCAET et les indicateurs associés et faire remonter les axes d'amélioration, plusieurs instances d'échange existent :

- **Un réseau des référent.es climat-air-énergie**, composé d'un.e représentant.e de chacune des directions et qui se réunit 1 à 2 fois par an en plus d'échanges bilatéraux ;
- **Un réseau des référent.es économie circulaire** composé d'un.e représentant.e de chacune des directions qui se réunit 4 fois par an en plus d'échanges bilatéraux ;
- **Un comité technique PCAET** composé des référent.es climat-air-énergie et économie circulaire et des directeurs.rices, qui se réunit une fois par an en amont du Copil ;
- **Un comité de pilotage PCAET**, composé de la direction générale et des élu.es d'Est Ensemble ainsi que des partenaires techniques et villes (techniciens et élus) et qui se réunit une fois par an.

Plus globalement, **de nombreux groupes de travail et groupes d'élu.es se sont tenus tout au long de l'année dans le cadre de projets ciblés**, par exemple, sur les enjeux RH, la démarche d'économie circulaire, l'urbanisme transitoire avec l'appel à projet Temp'O ou le déploiement de bornes de tri-sélectif dans les équipements et à l'Hôtel de Territoire.

La démarche d'administration En mode collectif : une volonté de faire ensemble.

Impulsée par la directrice générale des services, Séverine Rommé, et la vice-présidente en charge des finances, des ressources humaines et de l'administration générale, Samia Sehouane, **la démarche d'administration « En mode collectif » a été lancée en 2021 et s'est déployée tout au long de l'année 2023 au bénéfice d'un pilotage transversal des objectifs de développement durable.**

En mode collectif vise à interroger les méthodes de travail et à améliorer le fonctionnement de l'administration de façon collaborative grâce à plusieurs chantiers prioritaires :

- **Améliorer et harmoniser les modes de coopération des directions d'équipement au sein d'Est Ensemble et avec les villes ;**
- **Construire et faire vivre une culture commune des managers ;**
- **Simplifier et/ou fluidifier les procédures de travail ;**
- **Réussir la mise en œuvre des priorités du mandat pour le climat et la justice sociale.**

Aussi, l'année 2023 a été jalonnée de temps collectifs dédiés in fine à l'amélioration des conditions de travail des agent.es. A ce titre, les Rencontres 2023, une série de temps collectifs entre les agent.es et la direction générale d'Est Ensemble organisés dans les équipements sur l'ensemble du territoire, ont été l'occasion de recueillir la parole des agent.es de façon ouverte et franche. Lien avec la hiérarchie, déplacements, restauration collective, tri des déchets, démarche éco-responsable ou encore pouvoir d'achat ont été des thématiques récurrentes **des interpellations des agent.es pour lesquelles la direction générale s'est engagée à répondre.**

Par ailleurs, le déploiement du groupe boussole inter-agents pour piloter la démarche En Mode collectif, les formations à la facilitation, la création de bulles d'inspiration, l'organisation de réunions trimestrielles des managers ou la consolidation de l'agenda des collègues sont autant d'initiatives pour **créer du commun et un sentiment d'appartenance et de cohésion au sein d'Est Ensemble au service des objectifs sociaux du développement durable.**

C) Evaluation et stratégie d'amélioration continue

Une stratégie d'amélioration continue inscrite dans une démarche de labélisation

Afin de satisfaire les objectifs de développement durable sur le temps long, Est Ensemble s'est engagé depuis plusieurs années dans **une démarche de labellisation « Climat-Air-Energie » (anciennement Cit'ergie)** dans le cadre du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME. Est Ensemble a été la première collectivité de la Métropole du Grand Paris à obtenir le label Cap Cit'ergie en 2019 (avec un score de deux étoiles). Ce programme de management et de labellisation récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse, grâce à deux labels « Climat-Air-Energie » et « Economie circulaire ». Est Ensemble est accompagné dans cette démarche par un conseiller Climat-Air-Energie et un conseiller économie circulaire qui effectuent notamment un suivi de la mise en place du plan d'actions de son PCAET.

Grâce à ces précédents efforts, au travail des agent.es pour décloisonner les politiques sectorielles au service du développement durable et aux nouvelles initiatives portées par les élu.es en 2023, **Est Ensemble a obtenu 3 étoiles dans la catégorie « Economie Circulaire »** lors de la 24ème édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique. Seul territoire d'Ile-de-France à avoir été récompensé cette année, Est Ensemble a réussi à améliorer ses champs d'action notamment **grâce à ses politiques innovantes reconnues par l'ADEME** telles que les actions en matière de réemploi et du recyclage des matériaux du BTP, les fonds zéro déchet et fonds à impact social et environnemental pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) ou le compostage et la collecte des biodéchets. Pour 2024, Est Ensemble souhaite obtenir les 3 étoiles pour le label « Climat-Air-Energie » ce qui incite l'ensemble des services à poursuivre les efforts en matière développement durable.

En complément de la labélisation, la révision du PCAET a permis d'enclencher un cycle d'amélioration continue en lien avec la labélisation. En effet, les concertations internes et externes pour la révision ce document de planification ont été accompagnées par les auditeurs des labélisations afin de consolider le bilan du PCAET et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions. Par ailleurs, **des indicateurs de suivi permettront d'observer l'impact du programme d'action** sur les thématiques climat-air-énergie tout au long des six ans de validité du plan. Selon l'alinéa 4 de l'article R229-51 du code de l'environnement, un bilan à mi-parcours sera produit et publié au bout de trois ans pour évaluer son avancement.

Une évaluation des politiques publiques à développer.

Est Ensemble consolide progressivement le cycle d'évaluation des politiques publiques au prisme des objectifs de développement durable grâce à plusieurs actions sectorielles.

D'une part, une réflexion a été initiée en 2022 et 2023 quant à **l'élaboration d'un budget climat comme outil de prise de décision en matière budgétaire et financière**. Fondé sur la méthode I4CE et lié aux engagements de la Convention citoyenne pour le climat et le PCAET, le budget climat permet de mieux comprendre les incidences des dépenses sur l'environnement, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques, d'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses et communiquer avec transparence auprès des élu.es et des citoyen.es. A titre d'exemple, en 2022, sur 235,8M€ de dépenses analysées, 5% sont très favorables, 10% plutôt favorables, 39% neutres et 5% défavorables. Bien qu'imparfaite et en cours de consolidation, **la méthodologie de budget climat traduit la volonté d'Est Ensemble d'orienter ses dépenses vers l'atteinte des objectifs de développement durable** grâce à des outils d'évaluation et d'aide à la prise de décision.

D'autre part, **Est Ensemble et les villes du territoire ont développé un outil d'intelligence territoriale, l'observatoire du territoire**, appuyé sur un système d'information géographique mutualisé. Grâce à cette expertise, l'observatoire a la capacité de réaliser des études à la demande des villes et d'Est Ensemble et d'objectiver les impacts des politiques publiques. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030, l'observatoire à réaliser **une étude sur la géographie prioritaire et plus précisément sur les dynamiques socio-économiques déterminants les inégalités dans les quartiers**

politique de la ville. Cette étude a utilement servi les élu.es, y compris des villes, pour négocier et aborder les discussions avec les services de l'Etat avec une connaissance fine du territoire.

Enfin, **un travail a été lancé tout au long de l'année 2023 pour créer des indicateurs de pilotage.** En effet la Mission Stratégie et l'observatoire du territoire ont conçu plusieurs indicateurs stratégiques afin de suivre l'activité des directions et de consolider le suivi de leur objectif d'efficacité de l'action publique en lien avec les objectifs de développement durable.

Toutefois, **Est Ensemble dispose d'une marge de manœuvre importante pour améliorer l'évaluation des politiques publiques.** La majorité des actions menées dans ce domaine se concentre sur une évaluation *a priori* ou *in itinere* compte tenu de la maturité des outils, des pratiques actuelles tournées vers la mise en œuvre des priorités du mandat et de l'absence de contrôle interne consolidé bien que des efforts aient été réalisés pour structurer le contrôle de gestion. Par ailleurs, la complexité des politiques publiques intercommunales couplée à un manque de données structurées sur certains pans de politiques publiques est de nature à fragiliser l'évaluation des politiques publiques. Aussi, l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable constitue une perspective de travail pour les années à venir afin de mieux atteindre les objectifs de développement durable.

* *
*

II) Le développement durable dans les directions d'Est Ensemble

A) Synthèse des actions majeures en matière de développement durable en 2023

❖ Pour la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- Adoption du projet de PCAET d'Est Ensemble avec pour objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, l'adaptation du territoire aux enjeux du changement climatique, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- Elaboration et arrêts des principaux documents de planification de la collectivité : Plan local des mobilités et Règlement local de publicités set des enseignes ;
- Application du plan de sobriété énergétique des piscines d'Est Ensemble avec la fermeture de toutes les piscines sur les congés de fin d'année et de la piscine Tournesol de Bondy jusqu'à fin février ;
- Lancement d'un programme d'emprunt reposant sur des financements verts et sur une politique de mécénat favorable à l'environnement (ex : plan arbres) ;
- Mise en œuvre d'une démarche de budget climat avec l'évaluation des politiques publiques, l'identification des passoires thermiques dans le patrimoine d'Est Ensemble, un effort de meilleure maîtrise de la ressource en eau etc. ;
- Lancement des travaux pour le tronçon démonstrateur du grand Chemin aux Lilas ;
- Elaboration du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) autour de 4 axes : solidarité et inclusivité, exemplarité environnementale, économie vertueuse, innovation ;
- Réflexion lancée sur l'adoption d'une feuille de route sur le numérique responsable et introduction de clauses numériques vertes dans les marchés au sein de la direction des systèmes d'information ;
- Lancement du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITAHP) pour accompagner 50 immeubles (soit 900 logements) dans leur redressement et la réalisation de travaux, notamment

thermiques et évolution du règlement du Fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP) pour mieux financer les travaux de rénovation thermique en copropriétés.

❖ **Pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources**

- Prise de compétence de la Régie de l'eau et de l'assainissement « Eau publique par Est Ensemble » au 1^{er} janvier 2024 pour la distribution de l'eau potable afin de garantir l'accès à l'eau pour tous à des tarifs réduits via une exploitation publique des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Approbation des plans-guide des projets Abords du T1 et Porte de Bagnolet ;
- Dématérialisation du courrier avec la mise en œuvre de AirsCourrier et la formation des agent.es ;
- Intégration de clauses sur le recyclage des matériaux ou l'intégration de matériaux biosourcés dans les accords cadre de travaux et particulièrement pour l'opération de médiathèque/pépinière à Bondy ;
- Réemploi d'un bassin de 25m utilisé pendant les Jeux Olympiques et paralympiques pour la prochaine construction de la nouvelle piscine des Malassis à Bagnolet dans le cadre du projet de renouvellement urbain ;
- Approbation de la modification 2 du PLUi avec une action forte au profit de la renaturation : identification de 120 Espaces paysagers à protéger, d'un emplacement réservé élargissement des berges du canal déployé à Bobigny, Noisy et Bondy et création du premier emplacement réservé pour renaturation au bénéfice d'Est Ensemble ;
- Finalisation de la charte agriculture urbaine et mise en œuvre de 5 projets d'agriculture urbaine via l'appel à manifestation d'intérêt Quartiers fertiles de l'ANRU ;
- Mise en œuvre du plan arbres dans les espaces publics du territoire ainsi que dans les équipements des villes et d'Est Ensemble ;
- Mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte des déchets sur le territoire avec la baisse de la fréquence de la collecte des Ordures Ménagères (OM), la création d'une collecte « préservante » avant la collecte des encombrants, la mise en place d'une collecte des biodéchets, l'augmentation de la fréquence de collecte sélective et la livraison d'une nouvelle déchetterie avec une zone de réemploi à Montreuil.

❖ **Pour l'épanouissement de tous les êtres humains**

- Dans le cadre du contrat de ville, financement et accompagnement de 500 à 600 porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions sur le territoire concernant des actions de cohésion sociale
- Développement de la politique du savoir nager avec l'école de natation territoriale qui propose plus de 1000 places aux enfants du territoire ne sachant pas nager avec une séance par semaine à un tarif préférentiel, des stades d'aquaphobie, des actions à destination des personnes en situation de handicap, etc. ;
- Mise en œuvre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée aux Quatre-Chemins à Pantin et à la Noue-La Capsulerie à Bagnolet pour garantir le droit à l'emploi pour tous les chômeurs de longue durée volontaires, notamment avec la création de deux entreprises à but d'emploi ;
- Déploiement au sein de l'école interne de formation des ateliers « savoirs de base » (français, mathématique, numérique) pour les agent.es volontaires ;

- Organisation de quatre séminaires thématiques sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- Passation d'un marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble ;
- Mise en place de distributeurs de protections périodiques dans plusieurs équipements à Montreuil, Bondy, Bagnolet et Pantin ;
- Création d'un office foncier solidaire par Est Ensemble habitat et subvention du fond d'amorçage des baux réels solidaires pour améliorer l'accès à la propriété sur le territoire.

❖ **Pour la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**

- Renouvellement de l'appel à manifestation d'intérêt Temp'O pour le soutien à l'urbanisme transitoire et aux occupations temporaires de friches ou locaux désaffectés grâce à 400 000€ sur 4 ans ;
- Dans le cadre de la Cité de l'emploi, soutien financier d'action à destination des femmes issus des QPV, ayant permis d'accompagner 146 femmes dans leurs démarches vers l'emploi dans le quartier du Londeau à Noisy et de l'Abreuvoir à Bobigny ;
- Adoption de lignes directrices de gestion pour les agent.es contractuel.es afin de garantir l'équité avec les agent.es fonctionnaires dans le déroulé de carrière et la rémunération ;
- En concertation avec les villes, Est Ensemble a soutenu le versement intégral de la dotation de solidarité communautaire aux villes pour aider à renforcer leur épargne dans un souci de solidarité financière ;
- Mise en œuvre de dispositifs d'orientation de la commande publique vers des publics en difficulté, personnes en insertion ou en situation de handicap, à travers l'intégration de clauses sociales (co-construction avec la DEE et avec les villes dans le cadre de la mutualisation des marchés publics) ;
- Suivi de 649 jeunes issus de QPV dans le cadre du plan local pour l'insertion de la jeunesse avec 88% de sorties positives du dispositif ;
- En matière de collecte des déchets, forte collaboration avec les villes, déploiement de la gestion relation usager, création d'un service de contrôle de pré-collecte pour apaiser le quotidien des habitant.es et plan de communication grand public pour le nouveau marché de collecte.

❖ **Pour des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- Tenue de la sixième édition des Portes Ouvertes de la Commande publique, a été organisée avec succès le 31 mars 2023 dans le cadre du programme Ellipse d'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Ouverture de deux sites d'immobilier à vocation économique plus vertueux : l'Usine des transitions, avec 17 structures de l'ESS, et les Ateliers Diderot avec une pépinière et un hôtel d'entreprise pour des artisans et des TPE manufacturières spécialisés dans l'éco-construction, les mobilités durables, la ville solidaire et l'économie circulaire ;
- Lancement des études de programmation et de la mobilisation des acteurs du réemploi pour dans le cadre du projet de Pôle d'excellence pour l'économie circulaire et solidaire, soit un projet de 10 000m² à Romainville et Bobigny dédié aux activités de ressourcerie, de réemploi et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Développement des clauses sociales grâce à un accompagnement des maîtres d'ouvrage, un sourcing local et un suivi des entreprises attributaires.

B) Le bilan des actions de développement durable des directions ressources

- La direction des ressources humaines

Objectifs de la direction :

- Garantir aux agent.es de la collectivité la gestion de leur carrière** et assurer le versement de la paie ;
- Accompagner les directions et leurs agent.es sur différents volets** : recrutement, formation, management, hygiène et sécurité, maintien dans l'emploi, etc. ;
- Assurer la qualité de vie au travail** des agents notamment par le biais du dialogue social, de l'action sociale, les conditions de travail des agents.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | Emissions de GES liées aux déplacements des agent.es |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Déplacement domicile-travail : prise en charge du pass Navigo à hauteur de 75% ; Télétravail : cadre général du télétravail à Est Ensemble adopté au Conseil de territoire de juin 2022 avec la possibilité de télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine et indemnité de télétravail de 2,5€ par jour télétravaillé dans la limite de 10€ par mois ; Forfait mobilités durables (FMD). |
| Evolution par rapport à 2022 | Remboursement relevé à 75% du pass annuel de transports en commun, conformément à la nouvelle réglementation ; Forfait mobilités durables relevé à 300€ lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est d'au moins 100 jours. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Amélioration du logiciel de demande du télétravail ; Révision de la délibération Forfait mobilités durables. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Consommation de ressources dans le travail quotidien des agent.es ; |
| Importance et maturité | * Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Accès aux informations RH via l'intranet ; Procédures et formulaires RH accessibles sur la Basedoc (intranet) ; Dématérialisation des demandes de congés pour les agent.es et de l'entretien professionnel pour 50% de l'administration ; Utilisation du parapheur électronique ; Saisie des absences constatées dans CIRIL. |
| Evolution par rapport à 2022 | Déploiement d'Info Ressources, « guide RH en ligne », pour permettre aux agent.es d'accéder aux informations RH de premier niveau. |

| | |
|------------------------------------|---|
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuite de l'automatisation des documents dans CIRIL RH ; Déploiement d'un nouvel outil pour l'entretien professionnel, plus accessible (objectif : 75 à 100% des agents). |
|------------------------------------|---|

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|---|
| Enjeux liés | Qualité de vie au travail ; Santé et sécurité, notamment des agents au sein des équipements et sur le terrain ; Formation tout au long de la vie – Développement des compétences des agent.es. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Prévention des risques professionnels et maintien dans l'emploi : - Intervenants externes à disposition des agent.es via une assistante sociale, un médecin du travail et un numéro d'écoute psychologique 24h/24 et 7j/7 ; - Intervenants internes : secteur santé, secteur prévention avec deux conseillers prévention / Actions de maintien dans l'emploi : aménagement, prothèses, suivi de la santé des agent.es, allocation d'invalidité / Evaluations des risques professionnels ; - Dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements et propos sexistes. Cadre général du télétravail à Est Ensemble ; Action sociale : - Offre du comité national d'action sociale pour les agent.es (CNAS) ; - Participation à la restauration Collective. Formation : - Règlement et plan de formation ; - Compte personnel de formation ; - Atelier « savoirs de base » (français, mathématiques, numérique) ; - Accompagnement dans la préparation aux concours (aide à la pérennisation des emplois), appels à volontaires pour jurys blancs, accompagnement des reconversions, des VAE et des bilans de compétence. Démarche « En mode collectif » : construire et faire vivre une culture managériale basée sur la confiance, la responsabilisation et l'autonomie des agent.es (réunions trimestrielles des managers, formation socle obligatoire des managers, procédures RH à disposition sur l'intranet). |
| Evolution par rapport à 2022 | Déploiement au sein de l'École interne de l'atelier « savoirs de base » (français, mathématiques, numérique), à destination d'agent.es volontaires ; Sensibilisation des encadrant.es et agent.es aux modalités de déclaration des accidents du travail ; Après une réunion des managers fin 2022 organisée sur le thème de la sobriété énergétique, la troisième réunion des managers a porté sur la décélération ; Organisation de quatre séminaires thématiques sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuite des évaluations des risques professionnels pour la mise à jour du document unique ; |

| | |
|--|---|
| | <p>Sensibilisation aux dispositifs de protection sociale complémentaire et de prévoyance ;</p> <p>Réflexions sur les cycles de travail ;</p> <p>Renforcement des actions en matière d'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations ;</p> <p>Communication plus régulière sur l'offre du CNAS / organisation de forums Déploiement de PIX Territoires, pour la montée en compétence numérique des agents ;</p> <p>Lancement de la formation socle des managers.</p> |
|--|---|

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | <p>Collaboration entre les agents ;</p> <p>Lutte contre la précarité des agents contractuels.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Equité entre les contractuels et les fonctionnaires (grille salariale) par l'adoption de lignes directrices de gestion ;</p> <p>Ecole de formation interne s'appuyant sur des agent.es de l'administration experts (formations, jurys blancs) ;</p> <p>Politique d'accompagnement au passage des concours de la fonction publique.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Mise en œuvre des nouvelles lignes directrices de gestion applicables aux agents contractuels |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Renforcement des interventions et forums RH (retraites, mobilité, etc.) ;</p> <p>Evolution des lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade et promotion interne</p> |

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Achats responsables |
| Importance et maturité | <p>*</p> <p>Niveau 1</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | Mise en œuvre des préconisations de la DAAJCP |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | / |

b. La direction des finances

Objectifs de la direction :

- Faire vivre le pacte de gouvernance financière et fiscale** adopté par la collectivité en mars 2022 pour financer la programmation pluriannuelle de la collectivité tout au long du mandat ;

2. Assurer un dialogue de gestion permanent avec les communes membres par des missions d'expertise et une optimisation des recettes ;
3. S'assurer de la mise en œuvre de politiques publiques favorables au climat et à la justice sociale à travers notamment l'animation d'un budget vert ;
4. Sécuriser les flux de dépenses et de recettes dans un objectif de fiabilisation des comptes publics ;
5. Accompagner l'organisation d'Est ensemble vers une gestion optimisée et soucieuse du bon emploi des deniers publics.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Réduction des émissions de CO2 ; Adaptation aux changements climatiques. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Plan d'action de désensibilisation aux énergies fossiles : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du budget selon la méthodologie I4CE ; - Dialogue de gestion avec discussions sur les impacts négatifs sur le climat lors des conférences budgétaires de préparation du budget primitif 2024. |
| Evolution par rapport à 2022 | Programme d'emprunt reposant sur des financements verts et sur une politique de mécénat favorable à l'environnement (ex : plan arbres). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mettre en œuvre et animer la démarche de budget climat (évaluation des politiques publiques, identification des passoires thermiques dans le patrimoine d'Est Ensemble, mieux maîtriser la ressource en eau etc.). |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; Réduction de la production de déchets. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Mise en œuvre du Grand Chemin, du plan Arbres et de la Régie de l'eau dans la programmation pluriannuelle des investissements |
| Evolution par rapport à 2022 | Dématérialisation des flux financiers avec les entreprises ; Gestion électronique des courriers (déploiement de AirsCourrier). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Lancement officiel de la Régie de l'eau ; Passage en phase opérationnelle du Grand Chemin et du plan Arbres ; Exécution du nouveau marché de collecte avec la mise en œuvre spécifique de la collecte des déchets alimentaires (vigilance sur le traitement des déchets par le Sycotom en phase d'augmentation du coût de la tonne de déchet). |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ; Education et formation tout au long de la vie ; Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives / Qualité d'accueil, qualité des services publics ; |

| | |
|---------------------------------------|---|
| | Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...). |
| Importance et maturité | ** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Formation des agent.es d'Est Ensemble sur les finances publiques, points d'information durant les étapes budgétaires (DOB, BP, DM) avec les directions opérationnelles. Points d'information réguliers entre directeurs.rices des finances des villes pour sécuriser les circuits de financements et animer le pacte de gouvernance financier et fiscal ; Arrivée d'un conseiller aux décideurs locaux pour renforcer le partenariat EE-villes notamment en matière comptable et fiscale. Révision des politiques tarifaires (conservatoires, piscines, cinémas) pour un meilleur accès des équipements pour les habitant.es en QPV. |
| Evolution par rapport à 2022 | 100 agent.es formé.es dans le domaine des finances publiques. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Campagne de formation sur l'outil de gestion CIRIL (objectif de doublement du nombre de personnes formées) |

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ; Solidarité intercommunale. |
| Importance et maturité | ** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Valorisation des critères de pondération pour mieux refléter les disparités territoriales dans les discussions financières ; Deux signalements aux services fiscaux pour des erreurs de mise à imposition des entreprises par l'observatoire fiscal ; Motion de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) visant à réduire l'imposition de certaines commerces situés en quartiers prioritaires dans un objectif de justice sociale. |
| Evolution par rapport à 2022 | Versement de la dotation de solidarité communautaire aux communes (4M€ qui ont renforcé l'épargne) |
| Piste d'évolution pour 2024 | Volonté d'Est Ensemble de poursuivre la péréquation à destination de ses communes membres. |

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Promotion de l'économie sociale et solidaire ; Achats responsables |
| Importance et maturité | ** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Valorisation de l'achat responsable dans le budget vert en lien avec le SPASER et les stratégies d'aménagement durable, d'économie circulaire, de soutien à l'ESS et de valorisation des déchets. |
| Evolution par rapport à 2022 | Lien avec le budget vert et les documents structurants du développement durable (PCAET, RDD et SPASER) |
| Piste d'évolution pour 2024 | Faire du budget vert un outil de mesure d'atteinte des objectifs de développement durable. |

c. La direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique

Objectifs de la direction :

1. **Rendre la politique d'achat d'Est Ensemble plus vertueuse et efficace** en renforçant le caractère socialement et écologiquement responsables des marchés publics ;
2. **Améliorer la gestion documentaire en réduisant le volume des documents** et des données conservées inutilement (archives, protection des données personnelles) ;
3. **Veiller au bon fonctionnement des instances et garantir la légalité et la sécurité juridiques des projets et actes d'Est Ensemble.**

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | <p>Emissions de GES liées aux achats et à la sur-conservation de documents et de données ;</p> <p>Réduction des émissions de CO2 ;</p> <p>Promotion des déplacements bas-carbone ;</p> <p>Réduction de l'impression des documents présentés dans les instances.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Intégration de considérations environnementales dans les marchés publics, portant par exemple sur la consommation d'énergie ;</p> <p>Travail en binôme entre DPO et archiviste pour sensibiliser aux risques réglementaires et environnementaux de la sur-conservation des données.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), en cours d'élaboration. Il s'articule autour de 4 axes (solidarité et inclusivité ; exemplarité environnementale ; économie vertueuse ; innovation), qui structurent d'ores et déjà la politique d'achat durable de la collectivité et les actions des directions opérationnelles ;</p> <p>Sensibilisation interne auprès des juristes du pôle commande publique sur l'insertion de considérations de développement durable dans les marchés publics. Ce cercle vertueux a pour objectif de mieux diffuser la culture de l'achat durable au sein de la collectivité ;</p> <p>Semaine de sensibilisation biannuelle aux problématiques documentaires (archives et RGPD) intégrant la sobriété numérique (production d'un webinaire sur les données et de capsules vidéo "La minute verte" en lien avec la DNTE et la DSI) ;</p> <p>Développement des outils dématérialisés pour la gestion et le suivi des instances.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 et déploiement au sein des différentes directions d'Est Ensemble afin d'informer et de sensibiliser à la mise en œuvre des achats responsables ;</p> <p>Mise en œuvre d'un réseau des référent.es archives/RGPD avec lettre de mission (cadrage des missions, formation obligatoire, intégration dans la fiche de poste).</p> <p>Réduction du nombre de logiciels utilisés (stockage en double des éléments des convocations des instances).</p> |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|---|
| Enjeux liés | Déploiement d'une démarche environnementale par les fournisseurs et prestataires ; Lutter contre le gaspillage des ressources ; Veiller à la protection de la biodiversité. |
| Importance et maturité | ** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration de considérations environnementales dans les marchés publics, portant par exemple sur la gestion des déchets ; Suivi du nombre de marchés comportant des considérations environnementales ; Recyclage des archives papier en destruction sécurisée. |
| Evolution par rapport à 2022 | Elaboration du SPASER qui doit permettre de renforcer l'intégration des considérations environnementales par les directions opérationnelles notamment grâce à une diffusion de la culture des achats durables dès le stade du recensement des marchés (systématisation de l'intégration des considérations environnementales) et dans la construction des marchés avec l'intervention systématique, pour chaque marché, de la DEE pour les clauses sociales, et du juriste commande publique de la chargée de mission achats responsables et/ou des directions métier, pour les considérations environnementales. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ; Systématiser l'intégration des considérations de développement durable dans les marchés ; Informier et sensibiliser les directions opérationnelles à l'intégration de considérations environnementales dans leur CCTP portant sur le cycle de vie des fournitures lorsque l'objet du marché le permet ; Intégrer des clauses relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés, la réutilisation, au réemploi et au recyclage dans les marchés portant notamment sur la rénovation, l'achat de mobilier et de matériel informatique. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|---|
| Enjeux liés | Qualité de service |
| Importance et maturité | * Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Achats contribuant à la qualité des services d'Est Ensemble. |
| Evolution par rapport à 2022 | Poursuite du déploiement de la démarche En mode collectif ; Passation d'un marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Approfondissement de la démarche En mode collectif ; Mise en œuvre opérationnelle du marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble. |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|---|---|
| Enjeux liés | Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous ; |

| | |
|---------------------------------------|---|
| | Mobilisation des collectivités partenaires sur les enjeux liés aux achats. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Inclusion sociale : dispositifs d'orientation de la commande publique vers des publics en difficulté, personnes en insertion ou en situation de handicap, à travers l'intégration de clauses sociales (co-construction avec la DEE et travail avec les villes dans le cadre de la mutualisation des marchés publics). |
| Evolution par rapport à 2022 | Veille renforcée sur les acteurs de l'insertion et du secteur adapté ainsi que leurs offres par la chargée de mission achats responsables, en collaboration avec la DEE ; Signature de conventions ad hoc avec les villes membres d'Est Ensemble et lancement des marchés publics dans le cadre de la mutualisation des achats (cf. Programme Ellipse) ; Est Ensemble est membre du programme d'accompagnement aux achats circulaires et solidaires assuré par la MGP et bénéficie également d'un accompagnement de l'Agence des Economies Solidaires pour : - identifier les marchés propices à l'intégration de clause sociale ; - mobiliser les acteurs de l'ESS et les SIAE à soumissionner à ces potentiels marchés ; - aider à l'écriture/formulation de clauses sociales spécifiques à chaque marché. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ; Plus d'information et de formation auprès des directions opérationnelles sur la politique d'achat durable ; Systématiser l'intégration des considérations environnementales dans les marchés publics ; Renforcer les partenariats et les questions relatifs aux marchés réservés en particulier ; Lancement de nouveaux marchés mutualisés avec les villes. |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|--|
| Enjeux liés | Orientation des achats vers des entreprises responsables ; Orientation de l'emploi et de l'économie grâce à la commande publique Accès des TPE-PME à la commande publique. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration de clauses sociales dans les marchés, en partenariat avec la DEE ; Suivi du nombre de marchés clausés ; Programme Ellipse : salon inversé avec les villes du territoire à destination des TPE-PME, formations de ces dernières sur les leviers d'accès à la commande publique. |
| Evolution par rapport à 2022 | Une charte d'achats responsables pourra être définie conjointement avec les autres directions afin de sensibiliser les directions sur les impacts de leurs achats et les orienter vers les solutions les plus vertueuses. Cet outil de |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <p>pilotage reflétera les valeurs d'Est Ensemble et leur importance dans l'orientation de l'emploi sur le territoire ;</p> <p>Les fiches action du SPASER, qui est en cours de rédaction, seront un outil opérationnel de déclinaison des engagements pris ;</p> <p>Une partie des critères d'attribution pourrait valoriser la démarche RSE globale de tout type de fournisseur, quel que soit l'objet du marché.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ;</p> <p>Plus d'information et de formation auprès des directions opérationnelles sur la politique d'achat durable.</p> |

Une action phare pour le développement durable

Programme Ellipse – Les journées Portes ouvertes de la Commande publique

La sixième édition des Portes Ouvertes de la Commande publique, a été organisée avec succès le 31 mars 2023 dans le cadre du programme Ellipse d'accès des TPE/PME à la commande publique. Après une conférence introductive pour faire le point sur les opportunités concrètes que représente la commande publique locale pour les TPE-PME et structures de l'ESS, des rencontres étaient planifiées entre acheteurs publics et entreprises, sous forme de rendez-vous d'affaires. Un atelier pratique était dédié aux fournisseurs. Cet événement a été organisé en collaboration avec la DEE et a encore été très apprécié par toutes les parties prenantes. Il aura de nouveau lieu en 2024.

d. La direction des systèmes d'information

Objectifs de la direction :

1. Développer le système d'informations au service des politiques publiques ;
2. Maintenir en conditions opérationnelles et sécuriser le système d'information.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|--|---|
| Enjeux liés | <p>Réduction des émissions de CO2 (non-renouvellement des équipements) ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie (réduction du nombre d'équipement).</p> |
| Importance et maturité | <p>**</p> <p>Niveau 1</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Baisse du nombre de serveurs physiques (-6 contre 22 initialement) ;</p> <p>Expérimentation de la suppression des terminaux de téléphonie fixe et de la mutualisation pro/perso des terminaux de téléphonie mobile ;</p> <p>Cycle d'initiation à la mise en place d'une feuille de route numérique responsable ;</p> <p>Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets, donc des GES) ;</p> <p>Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés et clauses numériques vertes dans les marchés ;</p> <p>Participation au Plan Arbres.</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Evolution par rapport à 2022 | Clôture de l'action de réduction du nombre d'imprimantes (réalisée) ; ; Report de la simple formation des agent.es de la DSI aux écogestes au profit d'une feuille de route plus large dédiée au numérique responsable. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuite de la baisse nombre de serveurs physiques ; Suppression progressive des terminaux de téléphonie fixe ; Limitation des dotations en téléphone mobile à usage uniquement professionnel (incitation aux usages mutualisés pro/perso) ; Participation à un cycle d'élaboration d'une feuille de route numérique responsable (action anciennement identifiée sous le libellé « Démarrer l'élaboration d'une charte de bon usage informatique ») ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés ; Suivi des impressions. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Réduction de la production de déchets (non-renouvellement des équipements) ; Préservation des ressources (non-renouvellement des équipements). |
| Importance et maturité | ** Niveau 1 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Allongement de la durée d'utilisation de ordinateurs ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés. |
| Evolution par rapport à 2022 | Clôture de l'action de réduction du nombre d'imprimantes (réalisée). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Etude de l'opportunité de l'achat de matériel reconditionnés ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés et clauses numériques vertes dans les marchés ; Valorisation du matériel réformé ; Réutilisation, là où ils restent nécessaires, des terminaux de téléphonie fixe retirés (voir pilier 1) ; Limitation des dotations en téléphone mobile à usage uniquement : professionnel (incitation aux usages mutualisés pro/perso), Suivi des impressions. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture (EPN) ; Education et formation tout au long de la vie (EPN) ; |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | <p>Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics (EPN) ;</p> <p>Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...).</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 2</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Facilitation des conditions de travail des agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre de service IT : réponse aux appels des agents, suivi des dysfonctionnements, démarche d'amélioration continue ; ○ Mise en œuvre d'un annuaire et organigramme accessible en technologie Web ; ○ Mise en place d'une Gestion électronique du courrier ; ○ Mise à jour d'applications en fin de vie, dont AIRS Delib ; <p>Qualité de service pour les usagers : déploiement de l'infrastructure « Etablissement public numérique » (EPN) : 9 sites déployé sur 13 ;</p> <p>Soutien au déploiement du télétravail ;</p> <p>Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets inutiles) ;</p> <p>Finalisation de l'installation des caméras de vidéoprotection (plan 2022).</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Réorganisation du centre de service pour réduire l'attente des agents ;</p> <p>Finalisation du déploiement des EPN ;</p> <p>Installation d'une nouvelle visioconférence pour la Régie ;</p> <p>Participation à l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion/formation/événements à l'Hôtel du Territoire ;</p> <p>Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets inutiles) ;</p> <p>Afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers, installation de nouveaux équipements de vidéoprotection des piscines pour baisser les incivilités est en cours ;</p> <p>La DSI pourra être force de proposition auprès des agents sur les enjeux de fracture numérique et d'accessibilité des outils, notamment en matière de sites internet.</p> |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|--|--|
| Enjeux liés | Solidarité intercommunale |
| Importance et maturité | <p>*</p> <p>Niveau 1</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | Animation du réseau des DSI des communes du territoire |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | Animation du réseau des DSI des communes du territoire |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|--|
| Enjeux liés | Achats responsables ; Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) ; Promotion de l'économie sociale et solidaire. |
| Importance et maturité | ** Niveau 1 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés ; Cycle d'initiation à la mise en place d'une feuille de route numérique responsable. |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | Appel à des acteurs de l'ESS pour réemployer les équipements et soutenir l'emploi local (valorisation du matériel réformé) ; Participation à un cycle d'élaboration d'une feuille de route numérique responsable ; Etude de l'opportunité de l'achat de matériel reconditionnés. |

e. La direction des bâtiments

Objectifs de la direction :

A travers ses missions **de gestion, d'entretien et de construction ou de réhabilitation des bâtiments de l'établissement public, de la gestion des fluides, de la logistique quotidienne et événementielle et de gestion du parc de véhicules** de l'hôtel de territoire, la direction des bâtiments poursuit les objectifs de :

- 1. Rénovation des équipements existants et construction de nouveaux équipements** permettant de lutter contre le réchauffement climatique et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- 2. Amélioration de la qualité d'exploitation des bâtiments et de leurs équipements et donc de l'usage pour les agents et pour les habitants d'Est Ensemble ;**
- 3. Amélioration de la consommation énergétique des bâtiments, équipements et des véhicules.**

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | Emissions de GES liées à la construction (matériaux, transports) ; Emissions de GES liées à la consommation d'énergie des bâtiments, particulièrement par les piscines ; Végétalisation en vue de l'adaptation aux changements climatiques. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Rénovation des bâtiments en vue d'améliorer les performances énergétiques : - Travaux de rénovation du stade nautique Maurice Thorez dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (isolation thermique, panneaux solaires, éclairages LED, récupération d'énergie sur l'air et l'eau des bassins) (chantier en cours) |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la phase d'appel d'offres des Travaux de construction de la nouvelle piscine des Malassis à Bagnolet ; - Lancement de la phase d'appel d'offres des travaux de construction d'un bâtiment ayant deux usages, médiathèque et pépinière d'entreprises, (réemploi des matériaux) à Bondy avec forts enjeux environnementaux ; - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la médiathèque Diderot de Bondy ; <p>Etudes de faisabilité d'implantations de panneaux solaires pour plusieurs bâtiments ;</p> <p>Réalisation d'audits énergétiques et estimation des travaux d'amélioration ;</p> <p>Déploiement d'éclairages 100% led ;</p> <p>Démarrage d'une campagne de remplacement (ou installation) de systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) afin d'optimiser les consommations.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Systématisation des enjeux de réduction des consommations énergétiques dans les programmes de réhabilitation ou de constructions. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mise en œuvre d'un plan patrimonial axé sur les économies de consommation et le recours aux énergies renouvelables. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | <ul style="list-style-type: none"> Artificialisation des terres liée à la construction de nouveaux bâtiments ; Production de déchets du bâtiment ; Consommation de ressources (notamment eau pour les piscines) ; Rejets de produits chimiques dans les réseaux d'assainissement |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 2</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration de clauses sur le recyclage des matériaux ou l'intégration de matériaux biosourcés : mis en place sur l'opération de médiathèque/pépinière à Bondy et sur l'accord cadre travaux d'Est Ensemble. |
| Evolution par rapport à 2022 | Appel d'offres lancés et marchés attribués. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Systématiser le recours au matériaux biosourcés dans les programmes de construction. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|---|
| Enjeux liés | <ul style="list-style-type: none"> Accessibilité physique des bâtiments et orientation possible à tous (signalétique) ; Préservation de la santé via l'hygiène des bâtiments et qualité de l'air intérieur ; Qualité de l'accueil du public. |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des systèmes de traitement d'air (Hôtel de territoire, Cinéma Méliès) ; Amélioration de l'accueil du public (Centre Anglemont, Ciné 104) ; |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Mise en place de distributeurs de protections périodiques dans plusieurs équipements : cinéma Le Méliès de Montreuil, Cinéma Malraux de Bondy, cinéma Cin'Hoche de Bagnolet, bibliothèque Robert Desnos à Montreuil, conservatoire de Bagnolet, Conservatoire Jacques Higelin de Pantin, maison de l'emploi de Pantin. |
| Evolution par rapport à 2022 | Poursuite des actions engagées. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Campagne d'amélioration de l'accessibilité PMR des bâtiments. |

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|--|
| Enjeux liés | Esthétique et confort ; Amélioration du bien-vivre ensemble ; Rénovation urbaine. |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Mise en place d'actions d'améliorations du confort des équipements. |
| Evolution par rapport à 2022 | Poursuite des actions engagées. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Campagne d'amélioration de l'accessibilité et de la signalisation dans les équipements recevant du public. |

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|---------------------------------------|--|
| Enjeux liés | Orientation de l'emploi et de l'économie à travers les projets de la direction. |
| Importance et maturité | ** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Travail avec la DEE et la DAAJCP sur l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés de travaux. |
| Evolution par rapport à 2022 | Poursuite des actions engagées. |
| Piste d'évolution pour 2024 | / |

Une action phare pour le développement durable

La construction de la piscine des Malassis à Bagnolet

La construction de la nouvelle piscine des Malassis est l'occasion de déployer une démarche de qualité environnementale du bâtiment avec respect des 14 cibles de la certification NF HQE®. Cet équipement se veut exemplaire sur certaines cibles prioritaires, en lien avec les ambitions environnementales de la collectivité, telles que les aménagements extérieurs et la végétalisation, la réduction des besoins énergétiques, la réduction de l'ilot de chaleur urbaine ou le confort d'usages notamment.

L'opération est menée via un marché global de performance avec des engagements stricts à respecter comme la garantie de la performance énergétique globale du bâtiment, la mise en œuvre des pistes d'économie d'énergie dans une démarche d'amélioration continue, la fiabilité, la qualité et la durabilité de l'ensemble de l'ouvrage ou encore la maintenabilité de l'ensemble de l'ouvrage.

A ce titre plusieurs actions ont été engagées sur différents volets :

- Energie :

- Réduction des besoins énergétiques par la conception bioclimatique du bâtiment et de l'enveloppe et par les installations performantes ;
- Respect de la RE2020 et sur les espaces aquatiques non soumis par la RE2020 objectif de -20% par rapport à la réglementation en vigueur RT2012 ;
- Récupération de chaleur (eaux grises, batteries de récupération) ;
- Systèmes économes avec régulation ;
- Sensibilisation des usagers à la maîtrise des consommations ;
- Raccordement sur le réseau de chaleur de Bagnolet ;
- Production d'énergie locale (panneaux thermiques ECS, panneaux photovoltaïques) ;
- Objectifs de consommation ;
- Consommation totale Électricité < 1 200 kWhEF/an/m²surface plan eau et consommation totale Chaleur < 1 700 kWhEF/an/m²surface plan eau
- Eau :
 - Gestion des eaux de pluie à la parcelle de manière durable en tendant vers le zéro rejet ;
 - Valorisation des eaux grises (eaux de baignade, eaux pluviales, lavage des filtres, ...)
 - Consommation d'eau, toutes consommations confondues, hors arrosage ≤ 80 L/baigneur/jour ;
 - Aménagements extérieurs végétalisés, sobres, résilients ;
 - Préservation de la perméabilité des sols ;
 - Implantation d'essences locales et diversification des strates ;
 - Maîtrise de l'impact des matériaux mis en œuvre ;
 - Diagnostic pollution des sols en cours de réalisation ;
- Matériaux :
 - Analyse du cycle de vie en construction et en exploitation ;
 - Economie circulaire : réemploi d'un bassin provisoire des Jeux de Paris 2024, intégration de matériaux réemployés, valorisation des déchets ;
 - Recours aux matériaux biosourcés a minima 35kg/m² SDP ;
 - Bois certifié FSC ou PEFC ;
 - Matériaux naturels pour les revêtements sportifs (biosourcés ou géosourcés).
- Biodiversité et sols :
 - Aménagements extérieurs végétalisés, sobres, résilients ;
 - Préservation de la perméabilité des sols ;
 - Implantation d'essences locales et diversification des strates ;
 - Maîtrise de l'impact des matériaux mis en œuvre ;
 - Diagnostic pollution des sols en cours de réalisation.
- Ambiance/Confort/santé :
 - Maîtrise du confort climatique y compris sous climat caniculaire ;
 - Confort acoustique intérieur et limitation des nuisances sur le voisinage ;
 - Limitation des nuisances visuelles et liées à l'éclairage ;
 - Maîtrise de la qualité de l'air et de l'eau.

C) Le bilan des actions de développement durable des directions opérationnelles

- a. La direction de la culture

Objectifs de la direction :

1. Favoriser l'égalité d'accès au savoir et à la création ;
2. Décloisonner les publics et participer à la cohésion de la société, au vivre ensemble ;
3. Développer l'écosystème culturel local et soutenir la création ;
4. Assurer la bonne gestion des équipements de la collectivité (6 cinémas, 12 bibliothèques, 8 conservatoires).

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Emissions de GES liées aux équipements culturels ; Promotion de la transition écologique. |
| Importance et maturité | *** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Livraison de la bibliothèque Nelson Mandela dans le quartier des Courtilières à Pantin selon les critères HQE ; Cinéma et médiathèques : intégration des enjeux de développement durable dans la programmation culturelle et dans les projets d'Education Artistique et Culturelle. |
| Evolution par rapport à 2022 | Création d'un groupe de travail dédié à l'environnement au sein du réseau des cinémas d'Est Ensemble et organisation d'une journée professionnelle en mai 2023 . Programmation avec un accroissement des thématiques liées au développement durable (ex : Festival Sciences Infuses conséacré <u>consacré</u> au corps humain et l'impact sur l'environnement, le Mois de la Petite Enfance consacré au thème de la nature, etc.) |
| Piste d'évolution pour 2024 | Travaux engagés avec la direction des bâtiments pour renforcer la maîtrise des consommations énergétiques des équipements culturels. Programmation culturelle renforcée autour des thèmes du développement durable. Adhésion des cinémas d'Est Ensemble à l'association CUT (Cinémas Unis pour la Transition) pour intégrer les réseaux professionnels sur ces sujets afin d'enrichir la démarche des équipements du territoire. Formation des agent.es aux écogestes peut être renforcée et renforcement de l'écoresponsabilité des bâtiments. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|---|
| Enjeux liés | Empreinte environnementale du fonctionnement des équipements. |
| Importance et maturité | * Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Mise en place du tri des déchets ; Démarche de dématérialisation : portail des bibliothèques enrichi, centre de ressources, inscriptions, téléchargement des films. |
| Evolution par rapport à 2022 | Mobilisation des triporteurs pour les bibliothèques et les conseillers numériques (9 au total) afin de développer des projets hors les murs sans empreinte carbone ; Pérennisation des grainothèques dans les bibliothèques de Montreuil et de Noisy-le-Sec. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuite des mêmes actions. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|---|
| Enjeux liés | Accès de tous à la connaissance et à la culture ; Accès à des loisirs. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Systématisation de l'éducation artistique et culturelle aux enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musiciens intervenants qui interviennent dans les écoles sur le temps scolaire ; - Classes à horaires aménagés accessibles aux publics éloignés ; - Accueil de classes et des centres de loisirs dans les bibliothèques et les cinémas ; - Classe préparatoire théâtre « égalité des chances » favorisant la mixité ; - Orchestre Démon porté par la Philharmonie de Paris et en partie financé par Est-Ensemble, promouvant l'apprentissage d'un instrument auprès d'enfants venant de quartiers défavorisés ; - Orchestre Passerelle pour les enfants du programme Démon souhaitant s'inscrire au conservatoire <p>Accessibilité à tous les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en commun et simplification des modalités d'inscription dans les conservatoires ; - Projets menés par les équipements en partenariat avec des acteurs des champs éducatif et social, en direction de publics dits "éloignés" de la fréquentation des équipements culturels ; - Tarifs : bibliothèques gratuites, concerts gratuits dans les conservatoires, prise en compte du taux d'effort pour l'inscription au conservatoire, prix harmonisés et attractifs dans les cinémas ; - Programmation cinématographique tout public et accompagnement des films difficiles d'accès (débat, rencontres). |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Création d'une chorale de 200 enfants autour des musiques du monde, réunissant des classes de plusieurs QPV et quartiers des 9 villes du territoire ;</p> <p>Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, en partenariat avec les Rencontres Chorégraphiques Internationales, lancement d'une saison 23-24 et un festival consacré aux danses urbaines, et notamment au hip-hop et projections rencontres autour du sport dans les cinémas ;</p> <p>Développement d'un programme de résidences d'artistes dans les bibliothèques et les conservatoires dans une double perspective de soutien à la création émergente et de médiation sur du moyen terme avec les habitants ;</p> <p>Dans le cadre d'une occupation temporaire au sein du NPNRU à Bagnolet, accueil des résidences de 9 artistes en exil, réfugiés politiques, qui ont proposé des ateliers de pratique artistiques et des temps de diffusion aux habitants du quartier des Malassis jusqu'en décembre 2023 ;</p> <p>Initiatives de traduction en LSF (cotes, rencontres) et programmation de séance de cinéma dédiées ;</p> <p>Renforcement des actions à destination des habitants pendant l'été avec la 2ème édition du bel été d'Est Ensemble, avec de nombreux événements gratuits portés à la connaissance de tous les habitants du territoire via la distribution du programme dans l'ensemble des foyers et une fréquentation importante (près de 20 séances ciné en plein air, 2 concerts d'orchestres</p> |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <p>symphoniques fréquentés par plus de 5 000 personnes, jeune scène musicale féminine du territoire, ateliers de pratiques artistiques, etc.) ;</p> <p>Ouverture de l'année de préfiguration de la Classe Préparatoire en danse, en partenariat avec le Centre National de la danse ;</p> <p>Poursuite de l'expérimentation d'un parcours de découverte de l'offre d'enseignement artistique, et de l'accompagnement jusqu'aux inscriptions dans deux QPV (Courtilières à Pantin, et centre NLS) ;</p> <p>2ème année de mise en œuvre de la réforme tarifaire dans les conservatoires en septembre 2022 qui a permis de réduire le niveau de cotisation pour 70% des familles les moins aisées. Parallèlement, depuis septembre 2021, un nouveau système d'inscription a été déployé favorisant les demandes des personnes domiciliées en QPV, ainsi que la mixité de genre dans les différentes disciplines ;</p> <p>En 3 ans, passage du nombre d'élève habitant en QPV de 14 à 19%. ;</p> <p>Développement des séances dédiées à la présence de tout-petits ;</p> <p>Développement de temps dédiés aux jeux vidéo dans les salles de cinéma ;</p> <p>Développement de la présence de films de cinéma de genre dans la programmation, développement des partenariats locaux ;</p> <p>500 rencontres annuelles à l'issue des séances, 100 000 séances annuelles d'éducation à l'image pour les jeunes publics, hausse de la fréquentation (600 000 entrées, soit + 10%) ;</p> <p>Axe prioritaire dans les bibliothèques concernant l'Education aux Médias et à l'Information, développement du nombre des initiatives déployées, afin de lutter contre les fakes news notamment ;</p> <p>Priorisation des projets scolaires en direction des écoles REP et REP+, ainsi que des projets associant des groupes de plusieurs quartiers ;</p> <p>Stabilisation du nombre de prêt de documents et du nombre d'inscrits (près de 12% des habitants), après des hausses de 10% l'an dernier.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Mise aux normes d'accessibilité renforcée sur certains sites ;</p> <p>Projet d'établissement des conservatoires ;</p> <p>Formation de la chorale de musiques du monde « Cité des marmots » et concert au théâtre du Chatelet et à l'Opéra de Marseille (400 enfants de QPV concernés)</p> |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|--|---|
| Enjeux liés | Inclusion sociale par la culture, lutte contre les discriminations. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Politique culturelle au service de l'insertion : - Opération révision et du Mois de la petite enfance dans les bibliothèques et d'autres lieux partenaires ; |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets en partenariats avec les acteurs de l'emploi dans les bibliothèques ; - Développement de projets d'acquisition de savoirs fondamentaux et de prise de parole en direction des publics allophones et des scolaires. |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Enrichissement du mois de la petite enfance, et des formations croisées des bibliothécaires et des travailleurs de ce secteur ;</p> <p>Dans le cadre de l'avant-dernière année du Contrat Territoire Lecture, après la remise à niveau de l'offre documentaire dans le domaine de l'insertion, de la recherche d'emploi et de la formation, le nombre de projets a augmenté de manière importante ;</p> <p>Maintien de la labellisation effective des bibliothèques de Montreuil par la Cité des métiers ;</p> <p>Intégration des missions des conseillers numériques dans le droit commun du fonctionnement des établissements de lecture publique, visant à lutter contre la fracture numérique, dans une double démarche de formation et d'accompagnement individuel dans les démarches en ligne.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Portage d'un axe Emploi/Formation/Insertion et d'un axe lié à la petite enfance dans le Contrat Territoire Lecture (avec Etat et département) ;</p> <p>En lien avec les Maisons de l'Emploi, extension de la labellisation Cité des métiers au réseau des bibliothèques et déploiement de l'offre de formation et d'accompagnement liée.</p> <p>Préparation de l'ouverture d'une bibliothèque dans le nord de Bondy, dans les mêmes locaux qu'un équipement dédié à l'emploi, avec une orientation partenariale affirmée dans cette direction et ouverture en 2025 ;</p> |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|---|
| Enjeux liés | Promotion des achats responsables dans le fonctionnement des équipements et les projets. |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Intégration des clauses sociales dans les projets de rénovation et de construction en partenariat avec la direction des bâtiments, la DAAJCP et la DEE ;</p> <p>Intégration des enjeux de consommation et de production responsable dans la programmation culturelle des équipements.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Développement de projets d'éducation populaire autour des enjeux de consommation et de production responsable, en particulier dans les cinémas et les bibliothèques, à la fois tout au long de l'année et à l'occasion de temps forts pour la seconde année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la semaine du goût autour des enjeux de démocratie alimentaire ; - Participation nettement développée à la Semaine de Réduction des Déchets. <p>Création d'un accueil de classe en bibliothèque sur les enjeux du recyclage des déchets dans certaines bibliothèques ;</p> <p>Changement de deux projecteurs dans les cinémas, avec passage à la technologie laser, plus économe en énergie ;</p> |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <p>Signature d'une convention avec l'association Recyclivres pour donner une deuxième vie à l'ensemble des documents retirés des collections des bibliothèques sur l'ensemble du réseau ;</p> <p>Acquisition du mobilier de la bibliothèque Daniel-Renoult à Montreuil auprès d'acteurs du réemploi.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Mise en œuvre de réaffectations d'instruments de musique en fin de vie dans les conservatoires auprès d'associations et/ou de groupes scolaires pour de l'initiation ;</p> <p>Poursuite du renouvellement du parc des projecteurs de cinéma avec passage à la technologie laser, plus économe en énergie (3 nouveaux projecteurs changés en 2024) ;</p> <p>Développement de l'acquisition de mobilier issu de filières de réemploi dans les équipements culturels ;</p> <p>Génération de l'accueil de classe en bibliothèque sur les enjeux du recyclage des déchets.</p> |

b. La direction de l'emploi et de l'économie

Objectifs de la direction :

- Mobiliser pour l'emploi des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi**, et notamment les habitants des QPV ;
- Mettre en place une relation entreprises renouvelée**, s'appuyant sur une offre de service adaptée aux besoins, lisible, et cherchant à développer l'ancrage local des entreprises
- Accélérer la transition écologique du tissu productif**, en développant le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), les projets d'économie circulaire, et la formation aux métiers de la transition.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Emissions de GES liées aux activités économiques. |
| Importance et maturité | *** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Orientation vers les métiers verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des formations de l'Ecole de la Transition Ecologique (ETRE) : 2 informations collectives organisées dans les Maisons de l'Emploi au premier trimestre 2023 ; - Un matin de l'emploi sur les métiers des déchets. <p>Soutien au développement de la filière éco-construction avec la participation à l'animation d'une filière locale des entreprises de l'écoconstruction, de l'écohabiter et de la ville durable, dans le cadre de l'ouverture des Ateliers Diderot à Pantin en septembre 2023 ;</p> <p>Développement d'immobiliers à vocation économique plus vertueuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usine des transitions (SAFI) : implantation de 17 structures de l'ESS lors un prix dans la catégorie « Ville productive » remis lors des 7e « Défis urbains » le 8 novembre 2023 ; - Les Ateliers Diderot : nouveau tiers-lieu avec une pépinière et un hôtel d'entreprise pour des artisans et TPE manufacturières spécialisés dans l'éco-construction, les mobilités durables, la ville solidaire et l'économie circulaire. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | (Événement portes-ouvertes le 30 novembre 2023) Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique. |
| Evolution par rapport à 2022 | Lancement des Ateliers Diderot. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuite des actions engagées. |

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Préservation des ressources ; Allongement de la durée de vie ; Réduction de la production de déchets. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Développement des projets d'économie circulaire et de réemploi ; Projet de Pôle d'excellence pour l'économie circulaire et solidaire (PEECS) : Lancement des études de programmation et de la mobilisation des acteurs du réemploi pour préciser les ambitions de ce projet de 10 000m ² , à Romainville et Bobigny, dédié aux activités de ressourcerie, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire. |
| Evolution par rapport à 2022 | Démarrage du projet PEECS en 2023, avec le recrutement de la directrice de projet. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Finalisation de la programmation et choix du modèle économique pour le PEECS. |

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ; Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée aux Quatre-Chemins à Pantin et à la Noue-La Capsulerie à Bagnolet pour garantir le droit à l'emploi pour tous les chômeurs de longue durée volontaires : - Objectifs : orientation d'une quarantaine de personnes par an et par quartier habilité vers des offres de formation, d'emplois classiques, ou des postes en CDDI en Structures d'insertion par l'activité économique et recrutement de 30 chômeurs de longue durée par an et par quartier dans les Entreprises à But d'Emploi (EBE) - Habilitation du territoire de pantin et ouverture de l'EBE en avril 2023 avec 22 salariés et habilitation du territoire de bagnolet avec une EBE de 11 salariés ; - Financement par Est Ensemble des postes de directeur.rices et directeur.rices adjoint.es des deux EBE, ainsi que des dépenses d'investissement (rénovation des locaux). |
| Evolution par rapport à 2022 | Ouverture des deux entreprises à but d'emploi et recrutement des premiers salariés en contrat à durée indéterminée. |

| | |
|------------------------------------|---|
| Piste d'évolution pour 2024 | Habilitation d'un nouveau Territoire à La Noue-Caillet (Bondy) et poursuite de la montée en puissance du nombre de chômeurs de longue durée orientés ou embauchés en EBE. |
|------------------------------------|---|

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|---|--|
| Enjeux liés | Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ; Collaboration et renforcement du lien social ; Accès égal au territoire et aux services publics et urbains. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Plan local pour l'insertion de la Jeunesse (PRIJ) : - Chef de file d'un consortium d'acteur engagés dans la démarche - Coordination d'un réseau de 12 référent.es PRIJ qui repèrent, remobilisent et accompagnent les jeunes âgés de 16 à 29 ans, issus des QPV et considérés comme "invisibles" au regard des institutions - Animation de Groupes opérationnels de suivi (GOS) pour engager les partenaires de l'emploi et de la jeunesse dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées par les jeunes suivis Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) avec le soutien financier à l'association "Ensemble pour l'emploi" qui porte le PLIE communautaire (570K / an) et accompagne les habitants éloignés de l'emploi dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle à travers un réseau de 19 référents de parcours ; Cité de l'emploi avec le soutien financier d'action à destination des femmes issus des QPV, ayant permis d'accompagner 146 femmes dans leurs démarches vers l'emploi, dans le quartier du Londeau à Noisy et de l'Abreuvoir à Bobigny ; Coordination d'un réseau pour l'insertion des femmes, regroupant les services emploi et chargés de mission égalité des Villes d'Est Ensemble, et quelques partenaires (Département et ALI, PLIE, Groupement de créateurs, etc.) et visant à partager des outils, retours d'expériences et bonnes pratiques et à faire émerger des projets collectifs. |
| Evolution par rapport à 2022 | Création de trois postes de médiateurs PLIE, spécialisés dans l'aller-vers pour les publics éloignés de l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Passage à l'échelle du territoire des Cités de l'emploi ; Pérennisation du PRIJ jusqu'à la fin de l'année 2024. |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|--|
| Enjeux liés | Homogénéité des achats responsables ; Exemplarité des achats responsables. |
| Importance et maturité | ** Niveau 1 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Elaboration du SPASER en lien avec la DAAJCP ; Développement des clauses sociales : |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des maîtres d'ouvrages à l'intégration des clauses sociales dans leurs marchés et/ou au recours aux marchés réservés ; - Accompagnement et suivi des entreprises attributaires et mise en lien avec l'écosystème local ; - Mobilisation des partenaires et publics dans le cadre d'un <i>sourcing</i> local. <p>Mise en œuvre du programme Ellipse, programme de formation à destination des entreprises du territoire pour l'accès à la commande publique, notamment l'animation d'une communauté d'acteurs locaux et l'évènement « les portes ouvertes de la commande publique » ;</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Poursuite des actions engagées. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mise en œuvre du SPASER et déploiement d'une méthodologie d'insertion de clauses/considérations environnementales dans l'attribution des marchés publics. |

c. La direction des sports

Objectifs de la direction :

1. **Développer le savoir nager** en allant au-delà de l'autonomie minimale pour tendre vers la notion de maîtrise de confort et de plaisir dans l'eau ;
2. **Développer le sport santé** dans les équipements aquatiques et dans les parcs ;
3. **Développer l'inclusion sociale par la pratique sportive ;**
4. **Poursuivre les actions relatives à la sobriété énergétique.**

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Emissions de GES liées aux consommations d'énergie des équipements ; Adaptation des équipements aux changements climatiques. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Fermeture de toutes les piscines sur les congés de fin d'année et de la piscine Tournesol de Bondy jusqu'à fin février ; Réhabilitation du stade nautique Maurice Thorez : réduction des consommations d'eau, fabrication électricité via panneaux photovoltaïques, etc. ; Campagne de sensibilisation à la piscine Alice Milliat sur la consommation d'eau avec création de nudges à destination des usagers. |
| Evolution par rapport à 2022 | Confirmation du projet de fermeture temporaire des piscines ; Economie de gestion réalisée grâce à la baisse des températures d'un degré en cours d'analyse. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuivre les actions de sensibilisation en direction des usagers afin de garantir une meilleure propreté des bassins et réduire les consommations d'eau. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|----------------------------------|
| Enjeux liés | Gestion de la consommation d'eau |
| Importance et maturité | *** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | / |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mise en place de la gestion technique centralisée dans les piscines pour un meilleur suivi des consommations ; Réutilisation de l'eau des bassins au moment des vidanges par les villes ou les pompiers. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | Développement du savoir nager ; Développement des activités de loisirs et de bien-être ; Promotion de la pratique sportive ; Santé des usagers (hygiène, produits chimiques) ; Qualité du service public ; Qualité de vie au travail. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p><u>Apprentissage de la natation et prévention des noyades :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'aisance aquatique pour les publics scolaires (formation des MNS/organisation de classes et stages bleus) ; - Dispositif « Apprendre à Nager à Est-Ensemble » sur tout le territoire pour renforcer les apprentissages des élèves de CM2 et augmenter le taux de réussite à l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) ; - Ecole de natation Territoriale : plus de 1000 places proposées aux enfants du territoire ne sachant pas nager avec 1 séance/semaine, à un tarif préférentiel. ; - Réponse à l'appel à projet « Savoir Nager en Seine Saint Denis » lancé par Paris 2024 ; - Déploiement des leçons individuelles. <p><u>Accessibilité au sport pour tous :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiples évènements toute l'année ciblant tous les publics : soirée à thèmes (Zen/Tonique), animations sportives (Fête de l'école de natation/Noel des Bébés), partenariat avec les conservatoires (Ciné piscines) ; - Manifestations internationales : tarifs préférentiels pour tous et invitation des scolaires aux entraînements ; - Apprentissage de la natation en direction du public handicapé ; - Stages d'aquaphobie à Bobigny et Romainville ; - Pratiques libres, parcours aquafitness, salle cardio, activités famille, espace bien-être. <p><u>Qualité du service public (respect des principes : continuité, égalité, mutabilité) :</u> Réorganisation de la Direction des sports à la suite d'une étude des attentes des usagers.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Territorialisation du Projet pédagogique scolaire ; Création du livret d'apprentissage de la natation à destination des enseignants (Partenariat Education Nationale/Est-Ensemble) ; |

| | |
|------------------------------------|---|
| | Etude par le CIG des cycles et conditions de travail dans les piscines. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Proposition de projet d'uniformisation de l'Ecole de Natation Territoriale ; Réflexion sur la fiche de suivi scolaire en collaboration avec les référents pédagogiques des piscines et les équipes de MNS ; Mise en place de nouveaux cycles de travail |

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|--|
| Enjeux liés | Inclusion sociale par le sport |
| Importance et maturité | ** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <u>Partenariats avec l'Education nationale et différents organismes sociaux et d'insertion :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique sportive des femmes (« aller vers », remobiliser et lever les freins) ; - Développement et communication sur le parcours de formation aux métiers de la natation (SB/BNSSA/BPJEPS) ; - Accueil de stagiaires (lycéens) dans le cadre de leur formation aux métiers de l'eau (agents polyvalents) ; - Accueil pensionnaires EPHAD. |
| Evolution par rapport à 2022 | Participation au Trail des Hauteurs (course solidaire et intergénérationnelle) ; Recherche de partenariats avec les maisons sport santé du territoire ; Formation des agents sur l'inclusion et la socialisation des enfants autistes (Pantín). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Développement du sport santé et du sport dans les parcs et dans les piscines ; Intégration de personnels en partenariat avec une association d'insertion (retour à l'emploi). |

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Promotion des achats responsables dans le fonctionnement des équipements et les projets. |
| Importance et maturité | ** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration des clauses sociales dans les projets de rénovation et de construction en partenariat avec la direction des bâtiments, la DAAJCP et la DEE ; Réduction du nombre de produits détergents utilisés dans les piscines intégration de produits écoresponsables. |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | Renouvellement des vêtements de travail uniquement à l'usure, recherche d'un partenariat pour le recyclage des vêtements usés. |

d. La direction de l'aménagement et des déplacements

Objectifs de la direction :

1. Contribuer à la transition écologique du territoire, sa renaturation, la gestion écologique des eaux pluviales, la production de logements, l'équilibre social de l'habitat, la préservation du foncier économique ;
2. Enoncer et mettre à jour la stratégie de développement urbain du territoire à 10-15 ans ;
3. Elaborer, mettre en œuvre et faire évoluer les documents de planification de la collectivité : PLUi, PLM, RLPi ;
4. Porter le projet stratégique urbain d'Est Ensemble dans les documents de planification supra-territoriaux (SCoT de la Métropole du Grand Paris, SDRIF-E de la Région Ile-de-France, Plan des mobilités de la Région Ile-de-France Mob'IDF) ;
5. Assurer l'élaboration puis la mise en œuvre de projets urbains (études urbaines, ZAC, Concessions d'aménagement, Projet urbain partenarial, convention de mandat, appui opérationnel aux nouveaux projets de renouvellement urbain) ;
6. Améliorer continuellement la qualité environnementale des projets d'aménagement et de renouvellement urbain ;
7. Piloter, suivre ou contribuer à l'élaboration de nouveaux projets de transport en commun et de pôles de transport multimodaux ;
8. Assurer le fonctionnement de 3 navettes urbaines de proximité ;
9. Elaborer une stratégie foncière et mettre en œuvre le Droit de Prémption Urbain ;
10. Superviser et accompagner les aménageurs de la Collectivité dans leur transition écologique ;

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | <p>Réduction des émissions de CO2 dans les déplacements, les circuits de construction et les cycles de vie des bâtiments ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;</p> <p>Promotion des déplacements bas carbone ;</p> <p>Adaptation aux changements climatiques de la ville ;</p> <p>Développement des énergies renouvelables des constructions existantes et neuves.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 4</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Déploiement accéléré de la réglementation énergétique 2020 (RE 2020) dans le PLUi et dans les opérations d'aménagement ;</p> <p>Participation à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables et au déploiement des réseaux de chaleur ;</p> <p>Elaboration du Plan Local des Mobilités ;</p> <p>Elaboration du Règlement Local de Publicités et des Enseignes Intercommunal ambitieux (-75% de publicité dans l'espace public à terme luttant ainsi contre la surconsommation et les dispositifs consommateurs d'énergie) ;</p> <p>Développement de deux nouveaux ports fluviaux de fret (Syctom, Ecoparc, niveau APD) ;</p> <p>Gestion de trois navettes de proximité (Le Pré, Les Lilas, Bondy) ;</p> <p>Elaboration d'une nouvelle ligne de bus Nord-Sud traversant le territoire ;</p> |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>Formation collective à la RE 2020 de 60 agents EE, Villes, bailleurs, aménageurs ;</p> <p>Conduite des opérations d'aménagement comme démonstrateur pour le reste du territoire.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Arrêt du PLM et du RLPi ;</p> <p>Audit des navettes de proximité pour leur électrification et pour un meilleur service rendu.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Approbation du PLM et du RLPi ;</p> <p>Modification 3 ambitieuse du PLUi et renforcement du lien avec le PCAET mis à jour ;</p> <p>Améliorer la connaissance et le développement de projet énergétique vertueux ;</p> <p>Compléter le maillage de réseaux de chaleur du territoire.</p> |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|---|
| Enjeux liés | <p>Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;</p> <p>Réduction de la pollution de l'air ;</p> <p>Réduction de la pollution et de la consommation de l'eau ;</p> <p>Réduction de la production de déchets ;</p> <p>Préservation des ressources / Réduction de la consommation de ressources (matériaux, eau).</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 4</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Elaboration collective d'un plaidoyer en faveur de l'apaisement des autoroutes urbaines ;</p> <p>Elaboration d'un plan-guide Action Renaturation pour parvenir à terme à 10m² d'espaces verts par habitant ;</p> <p>Développement dans les opérations d'aménagement d'espaces publics largement arborés et infiltrant ;</p> <p>Identification de 120 Espaces paysagers à protéger, Emplacement réservé élargissement des berges du canal déployé à Bobigny, Noisy et Bondy et création du 1^e Emplacement Réservé pour renaturation au bénéfice d'EE dans la modification 2 du PLUi approuvé ;</p> <p>Réalisation d'étude pollution air des projets Porte de Bagnolet et Pont de Bondy ;</p> <p>Approbation des plans-guide des futurs projets Abords T1 et Porte de Bagnolet ;</p> <p>Contribution au nouveau projet Sycotm (port fluvial et pôle d'excellence de l'économie circulaire) ;</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <p>Validation du projet de plateforme de réemploi de matériaux du BTP dans l'hôtel logistique fluvial Sogaris à Bobigny ;</p> <p>Validation de la charte agriculture urbaine.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Approbation de la M2 PLUi vertueuse ;</p> <p>Première année de mise en œuvre de la charte économie circulaire et du pacte Fibois.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Signature du plaidoyer « Apaiser les autoroutes urbaines » ;</p> <p>Signature du PPA Porte de Bagnolet ;</p> <p>Arrêt de la modification 3 du PLUi ;</p> <p>Développer plus de projets économes en eau et de réemploi des eaux pluviales et grises, aider la mise en œuvre du plan eau brute d'EE (canal, piscine) ;</p> <p>Développer plus de projets utilisant des matériaux bio et géosourcés ;</p> <p>Intégrer les objectifs de biodiversité aux projets de bâtiments et pas seulement aux espaces publics ;</p> <p>Validation du plan-guide Action-Renaturation d'EE.</p> |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | <p>Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ;</p> <p>Education et formation tout au long de la vie par la création de foncier à destination des équipements publics et privés nécessaires ;</p> <p>Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics ;</p> <p>Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers ;</p> <p>Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...).</p> |
| Importance et maturité | <p>**</p> <p>Niveau 2</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Production de logements dont logements sociaux ;</p> <p>Elaboration de deux jours de formation collective pour la DAD ;</p> <p>Finalisation d'études de reprogrammation des 4 ZAC de la PDO ;</p> <p>Appui au développement de nouveaux équipements d'Est Ensemble (piscine, bibliothèque) ;</p> <p>Télétravail pratiqué par l'ensemble des agent.es de la direction ;</p> <p>Mise à jour de l'organisation de la direction sous la forme de 3 ateliers collectifs.</p> |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Evolution par rapport à 2022 | Lancement de concertations pour l'élaboration d'espaces publics dans les ZAC EcoQuartier Gare de Pantin et QDPO à Noisy ; Formalisation d'un groupe de travail genre et ville. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Réalisation d'une formation collective des agents de la direction à la qualité architecturale et environnementale avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Saint-Denis ; Bilan à un an de l'organisation de la direction selon les objectifs définis ensemble en 2023 ; Développer la connaissance du traitement des différentes pollutions urbaines (sol, air) ; Réalisation d'une étude impact santé (EIS) sur la Porte de Bagnolet. |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|---|---|
| Enjeux liés | Confort et cadre de vie ; Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ; Solidarité intercommunale ; Accès égal au territoire et aux services publics et urbains. |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Appui au passage à l'opérationnel des projets de renouvellement urbain ; Financement intercommunal de l'aménagement ; Finalisation de l'étude qualité de la desserte en bus pour interpeler IDFM ; Rédaction d'avis sur le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) et pour le nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) pour alerte sur le besoin en transport en commun du Territoire. |
| Evolution par rapport à 2022 | Elaboration des bases d'un nouveau pacte de financement et de gouvernance de l'aménagement. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Finaliser le nouveau pacte de l'aménagement pour le financement de l'aménagement. |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|---|
| Enjeux liés | Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) ; Promotion de l'économie sociale et solidaire ; Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle. |
| Importance et maturité | ** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Vote AMI Tempo' urbanisme transitoire pour 4 ans (100 000€ annuels) qui permet l'émergence de nombreux projets alternatifs et solidaires ; Finalisation de la charte agriculture urbaine ; |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>Accompagnement de plusieurs projets d'agriculture urbaine ;</p> <p>Trophée Défis Urbains décerné pour le projet SAFT Usine des Transitions ;</p> <p>Signature de la charte de l'économie circulaire dans la construction ;</p> <p>Développement de foncières rez-de-chaussée actifs des aménageurs.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Accueil d'acteurs de l'ESS et notamment cycle up pour le réemploi de matériaux dans des locaux temporaires. |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Nouvelles signatures de la chartes économie circulaire ;</p> <p>Projet de plateformes de réemploi des matériaux.</p> |

e. La direction de la nature et de la transition écologique

Objectifs de la direction :

- 1. Contribuer à la renaturation du territoire** avec la mise en œuvre du Grand Chemin, du plan arbres et de la gestion écologique des parcs ;
- 2. Préfigurer et mettre en œuvre un service aux usagers** pour les accompagner et les orienter dans la transition écologique et énergétique ;
- 3. Promouvoir le développement des énergies renouvelables** sur le territoire.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | <p>Réduction des émissions de CO2 ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie ;</p> <p>Adaptation au changement climatique ;</p> <p>Développement des énergies renouvelables.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 4</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Révision du PCAET d'Est Ensemble avec pour objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, l'adaptation du territoire aux enjeux du changement climatique, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR) ;</p> <p>Lancement du dispositif de sensibilisation Ambassadrices et ambassadeurs climat ;</p> <p>Etude de préfiguration d'un contrat chaleur renouvelable (CCR) visant la production d'EnR thermique sur le territoire et coordination du développement des réseaux de chaleur du territoire ;</p> <p>Accompagnement des villes à la définition des ZAENR (zones d'accélération de production d'EnR) dans le cadre de la loi APER ;</p> <p>Poursuite de la labélisation climat air énergie (CAE) et économie circulaire (ECI) dans le cadre du contrat d'objectif territorial Territoire engagé pour la transition écologique (COT TETE) avec l'ADEME ;</p> <p>Mise en œuvre du Grand Chemin : interrogation de la place de la voiture dans des rues fortement urbanisés, pour laisser plus de place aux modes actifs, renaturer le territoire et réduire les îlots de chaleurs ;</p> |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>Lancement du Plan 20 000 arbres d'Est Ensemble et plantation de 700 arbres pour la saison 1 dans les espaces publics et les équipements (recrutement de deux chargés d'opération) ;</p> <p>Plantation de 200 arbres dans les parcs d'Est Ensemble, priorisation pour des essences résilientes aux changements climatiques ;</p> <p>Zéro-déchet vert issus des parcs d'Est Ensemble : valorisation des déchets verts sur place, pas d'export routier en décharge.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Adoption du projet de PCAET ;</p> <p>Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études ;</p> <p>Lancement du Plan 20 000 arbres d'Est Ensemble avec la plantation de 700 arbres pour la saison 1 et mobilisation des 9 villes, du CD93 et d'Est Ensemble Habitat ;</p> <p>Réalisation de haies sèches pour la gestion du bois mort en l'absence d'export en décharge ;</p> <p>Nouveau dispositif Ambassadrices et ambassadeurs climat : 80 ambassadeurs engagés dans la première phase ;</p> <p>4 villes ont défini des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) ;</p> <p>Obtention du niveau 3 étoiles du label économie circulaire.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Mise en œuvre et suivi des fiches actions du PCAET ;</p> <p>Demande de labélisation CAE ;</p> <p>Préfiguration des guichets uniques d'accompagnement des usagers (rénovation, EnR et mobilité) ;</p> <p>Soumission du PCAET à l'approbation du CT du 25 juin 2024</p> <p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil. ;</p> <p>Plan Arbres : élargir le nombre des partenaires foncier avec notamment les bailleurs sociaux pour planter sur leurs terrains la saison suivante ;</p> <p>Création d'une zone de compostage au parc des Guillaume et amélioration de l'usage des deux autres zones</p> |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Préservation de la biodiversité et des écosystèmes |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Réalisation du Grand Chemin : désimperméabilisation de 40% de voiries, plantations de 2000 arbres, création de 20ha d'espaces verts projetés, travail sur le vivant des sols et les continuités écologiques ;</p> <p>Lancement du plan arbres ;</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <p>Poursuite de la gestion différenciée dans les parcs d'EE et aménagements pour la biodiversité (haie sèches, nichoirs à hulotte, arbres habitat) ;</p> <p>Restauration écologique de l'espace autour de la cascade de la mare perchée des Beaumonts (Montreuil) ;</p> <p>Suivi hebdomadaire du niveau d'eau de la mare perchée des Beaumonts (Montreuil).</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études. |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil ;</p> <p>Opération de restauration des continuités herbacées et d'une zone humide et réalisation du plan de gestion du parc des Beaumonts Natura 2000 ;</p> <p>Réalisation d'inventaires écologiques dans les trois parcs d'Est Ensemble pour compléter les diagnostics écologiques des parcs ;</p> <p>Poursuite des études sur le projet du parc des Guillaume</p> |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Réalisation du Grand Chemin : prise en compte de l'accessibilité des voiries ;</p> <p>Prise en compte de l'accessibilité des cheminements Conception de l'aménagement du secteur sud du parc des Guillaume (Noisy-le-Sec)</p> <p>Réhabilitation progressive des allées en sols stabilisés sur le Bois de Bondy, et les Beaumonts ;</p> <p>Subvention d'un festival pluridisciplinaire et écoresponsable au parc des Beaumonts (Montreuil Paradise) ;</p> <p>Tenue d'un festival sur la culture japonaise (Montreuil Matsuri) au parc des Beaumonts (Montreuil).</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études ;</p> <p>Amélioration de l'accessibilité des parcs ;</p> <p>Réfection de sols d'aires de jeux ;</p> <p>Hausse du nombre d'animations gratuites proposées en 2023 dans les parcs.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil ;</p> <p>Travail avec le groupe inclusion femme pour la conception de l'aménagement du secteur sud du parc des Guillaume ;</p> <p>Installation d'un parcours santé tout âge au Bois de Bondy.</p> |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|---|---|
| Enjeux liés | <p>Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ;</p> <p>Collaboration et renforcement du lien social ;</p> <p>Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique).</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Accompagnement des communes dans la transition écologique (réseau des référents développement durable) ;</p> <p>Partenariats avec l'ALEC-MVE (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est parisien), Electron solaire, Energie partagée, la Société du Grand Paris, la MGP ;</p> <p>Prestations de médiation et de nettoyage ménager assurées dans les parcs par 3 structures de l'insertion par l'activité économique (ESAT Bobigny, Régie de Quartier de Montreuil, Ladamifa) ;</p> <p>Actions de médiation auprès des usagers du parc des Beaumonts durant l'été (Montreuil) ;</p> <p>Gestion et mise à disposition de Jardins familiaux du parc des Guillaume (Noisy-le-Sec) : réattribution de 10 parcelles ;</p> <p>Lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (jusqu'au 30 juin) : 53 diagnostics sociotechniques réalisés soit 162 personnes ayant bénéficié du dispositif.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique est piloté par le Département depuis le 30 juin 2023 et s'appelle désormais Ecogie. Est Ensemble reste néanmoins associé à ce projet.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Identifier les zones de précarité énergétique pour informer les bailleurs et acteurs experts de la précarité énergétique ;</p> <p>Faire connaître le dispositif Ecogie à l'échelle d'Est Ensemble ;</p> <p>Intégrer la précarité énergétique dans la préfiguration du guichet unique.</p> |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|---|
| Enjeux liés | <p>Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) ;</p> <p>Promotion de l'économie sociale et solidaire.</p> |
| Importance et maturité | <p>**</p> <p>Niveau 2</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Proposition d'animations de sensibilisation à l'environnement dans les parcs d'Est Ensemble sur le compostage et le recyclage des déchets ;</p> <p>Intégration de la thématique consommation responsable dans le programme de sensibilisation Ambassadrices et ambassadeurs climat ;</p> <p>Lancement de la démarche de labélisation Economie circulaire (ECi) dans le cadre du COT TETE ;</p> |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Participation au groupe de travail économie circulaire et au projet pôle d'excellence économie sociale et solidaire ; Accompagnement des directions sur la montée en compétence et le lancement de projets innovants dans les filières à enjeu sur le territoire |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | Proposition d'extension de la prestation de médiation au parc des Guillaumes ; Poursuite et amplification du dispositif Ambassadrices et ambassadeurs climat ; La coordination des actions relatives à l'économie circulaire serait désormais effectuée pour la DEE. |

f. La direction de l'habitat et du renouvellement urbain

Objectifs de la direction :

- 1. Accompagner la production de logements de qualité et leur diversification** pour faciliter les parcours résidentiels des populations actuelles et futures du territoire ;
- 2. Accompagner et soutenir la requalification du parc existant social et privé et renforcer le traitement de l'habitat indigne et dégradé** très présent sur le territoire en visant l'amélioration des performances thermiques des logements ;
- 3. Rénover les 12 quartiers de la politique de la ville concernés par le NPNRU** dans une perspective d'amélioration du cadre de vie des habitants et de mixité sociale tout en optimisant la qualité environnementale des projets.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Réduction des consommations d'énergie ; Réduction des émissions de CO2 ; Développement des énergies renouvelables ; Adaptation au changement climatique. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Coordination des villes et accompagnement des bailleurs en matière d'habitat Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, PDS, DITAHP) pour accompagner les copropriétés et leur permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique ; Fond d'aide à l'amélioration du parc privé (aide aux travaux) ; Etudes îlot de chaleur urbain (ICU) en projet de renouvellement urbain (PRU) |
| Evolution par rapport à 2022 | Etat des lieux rénovation énergétique parc social ; Information réseaux de chaleur urbains aux bailleurs sociaux ; Convention d'objectif Est Ensemble Habitat : 500 000 € de subvention pour la rénovation thermique de 2 ensembles de 1029 logements ; Groupe de travail qualité réhabilitation dans les PRU ; |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <p>Lancement du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITAHP) pour accompagner 50 immeubles (soit 900 logements) dans leur redressement et la réalisation de travaux, notamment thermiques ;</p> <p>Evolution du règlement du Fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP) pour mieux financer les travaux de rénovation thermique en copropriétés ;</p> <p>Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de rénovation thermique du parc privé pour massifier la rénovation en copropriété ;</p> <p>Réalisation d'une étude « nature amplifiée » en vue de l'amélioration des projets de renouvellement urbain sur le volet désartificialisation, préservation du patrimoine végétal existant, renaturation ;</p> <p>Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANRU Quartiers résilients dont Est Ensemble a été lauréat.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Mobilisation du Fonds d'investissement métropolitain pour la rénovation énergétique des bailleurs sociaux ;</p> <p>Animation d'un groupe de travail des bailleurs sociaux sur la rénovation énergétique ;</p> <p>Aboutissement de l'élaboration du plan de rénovation thermique et lancement opérationnel d'un dispositif/action ;</p> <p>Recherche d'optimisation des performances des réhabilitations thermiques réalisées en PRU.</p> |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | <p>Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;</p> <p>Réduction pollution de l'air ;</p> <p>Réduction de production de déchets/préservation des ressources.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Gestion urbaine sociale de proximité (GUSP) : information des bailleurs sur le nouveau marché de collecte ;</p> <p>Poursuite des expérimentations réemploi des matériaux de déconstruction dans les PRU ;</p> <p>Mise en œuvre de 5 projets d'agriculture urbaine (AMI Quartiers fertiles) ;</p> <p>Finalisation des études sur la qualité de l'air en PRU et prise en compte des préconisations.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Déploiement auprès d'autres acteurs des actions de réemploi dans les PRU ;</p> <p>Mise en œuvre de l'étude Nature amplifiée ;</p> <p>Mise en œuvre de diagnostics phytosanitaires dans une optique de préservation des arbres sains.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>GUSP : Communication/sensibilisation sur collecte, tri et réduction des déchets et accompagnement des personnels des bailleurs ;</p> |

| | |
|--|---|
| | Montage du dossier Quartiers résilients en vue de l'obtention de financements pour la renaturation sur 6 projets. |
|--|---|

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

| | |
|---------------------------------------|--|
| Enjeux liés | Préservation de la santé ; Accès au logement ; Participation des habitants et usagers. |
| Importance et maturité | *** Niveau 4 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Elaboration du Plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs de logement social (PPGDID) ; Parcours résidentiel ascendant dans le relogement PRU ; Création d'un office foncier solidaire par Est Ensemble habitat et subvention du fond d'amorçage des baux réels solidaires ; Dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et dégradé (5 traités de concession d'aménagement SOREQA) et coordination des service communaux d'hygiène et de santé (SCHS), partenariat avec la SIFAE sur le pavillonnaire ; Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, PDS, DITAHP) ; Fond d'aide à l'amélioration du parc privé (FAAHP) – aide aux travaux. |
| Evolution par rapport à 2022 | Lancement du DITAHP ; Réalisation études de recyclage foncier sur les immeubles les plus dégradés, par la SOREQA en vue d'une intervention de lutte contre l'habitat indigne. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mise en œuvre du PPGDID : cotation de la demande et SIAD (service d'information et d'accueil du demandeur) ; GUSP : échanges interbailleur sur la tranquillité résidentielle et articulation avec les partenaires ; Subvention et avance de fond pour développement du BRS par Est Ensemble habitat ; Avenant à la charte territoriale de relogement ; Bilan de l'expérimentation de l'encadrement des loyers ; Intégration des adresses retenues en étude de recyclage foncier à un dispositif opérationnel de lutte contre l'habitat indigne (DILHI ou autre TCA dédié). |

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|-------------------------------|--|
| Enjeux liés | Confort et cadre de vie ; Rénovation urbaine ; Inclusion sociale et accès à l'emploi (insertion dans les PRU). |
| Importance et maturité | *** Niveau 5 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Actions et moyens mis en œuvre | Démarche GUSP territoriale pour l'amélioration du cadre de vie en quartier politique de la ville ; Accompagnement des copropriétés en difficultés par les dispositifs ANAH : accompagnement copropriétaires, conseil syndical. |
| Evolution par rapport à 2022 | Enquête qualité de vie dans les QPV. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Signature de la Charte territoriale de GUSP et animation de la démarche avec les villes et les bailleurs et expérimentation GUSP habitat privé. |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|---|
| Enjeux liés | / |
| Importance et maturité | / |
| Actions et moyens mis en œuvre | / |
| Evolution par rapport à 2022 | / |
| Piste d'évolution pour 2024 | / |

| Une action phare pour le développement durable | |
|--|--|
| La démarche Nature amplifiée en PRU et la réponse au dossier « Quartiers résilients » | |
| <p>La démarche porte sur l'ensemble des 12 PRU et vise à rechercher des marges d'amélioration voire à envisager la redirection de certains de nos projets en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la perméabilité des sols ; - Préservation du couvert arboré existant ; - Renaturation ; - Actions favorables au maintien et au développement de la biodiversité. <p>Des actions concrètes d'amélioration de nos projets sont en cours d'approfondissement. Les plus conséquentes en termes d'impacts financiers feront l'objet du dossier « Quartiers résilients », AMI lancé par l'ANRU dont EE a été nommé lauréat, qui pourra financer avec ses partenaires (dont AESN, CDC, etc.) certaines actions pour un montant espéré de 2 à 5 M€.</p> <p>Une étude d'un montant de 60 000€ a été menée en 2023 pour expertiser les projets et mener les actions. Le redéploiement d'un demi –poste est en cours, consacré à la coordination des actions qui en découlent et au montage du dossier ainsi qu'à la mobilisation de la DAD et des équipes projets de la DHRU.</p> <p>Le dossier Quartiers résilients sera déposé lors du premier semestre 2024.</p> | |

g. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Objectifs de la direction :

1. Réduction de la production de déchets en vue de limiter les impacts ;
2. Augmentation de la valorisation matière ;
3. Favoriser le réemploi ;
4. Proposer un service public adapté aux enjeux environnementaux et adapté au territoire d'Est Ensemble urbain et dense.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|--|
| Enjeux liés | Réduction des émissions de CO2 ; Réduction des consommations d'énergie ; Promotion des déplacements bas carbone. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration de carburation propre (véhicules GNV et électriques et hydrogène) à hauteur de 80% du parc dans son marché de collecte déployé en 2023 ; Plan pluriannuel de renouvellement du parc de véhicules de la régie poursuivi avec 2 véhicules de collecte électriques et 5 véhicules de collecte GNV livrés en 2023. Réception de 5 véhicules de service électriques ; Elargissement du parc de vélos électriques avec 5 vélos réceptionnés. |
| Evolution par rapport à 2022 | Généralisation des carburations propres sur les marchés externalisés auparavant parc de véhicules diesel principalement ; Premiers véhicules en carburation propres livrés au sein de la régie de collecte en 2023 ; Commande de 3 bennes de collecte d'ordures ménagères électriques. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Finaliser le renouvellement du parc de véhicules de service essence ou diesel vers de l'électrique ; Poursuite des investissements et substitution des véhicules plateaux diesel vers de l'électrique. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|---|
| Enjeux liés | Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; Réduction de la pollution de l'air ; Réduction de la production de déchets. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte des déchets sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères (OM) ; - Collecte « préservante » des objets encombrants avec l'objectif de les détourner de l'enfouissement pour valoriser les déchets d'équipement électrique et électronique et mobiliers ; - Mise en place de la collecte des biodéchets en porte à porte avec valorisation matière et réduction des incinérables ; - Augmentation de la fréquence de collecte sélective ; - Elargissement de l'offre de service en déchèterie avec la livraison d'une nouvelle déchetterie et l'ouverture d'une zone de réemploi à Montreuil. |
| Evolution par rapport à 2022 | Schéma de collecte déployé en 2023 qui favorise la réduction des déchets et la valorisation. Principes non intégrés dans le précédent schéma en 2022. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Poursuivre le déploiement de la collecte de biodéchets en apport volontaire (APV) ; |

| | |
|--|---|
| | <p>Mise en place de la collecte des cartons après des commerçants en janvier 2024 ;</p> <p>Déploiement du marché de sensibilisation des gros producteurs de biodéchets -marchés alimentaires notamment);</p> <p>Augmentation de la sensibilisation auprès des usagers et des professionnels pour accompagnement au changement : sollicitation des moyens du Sycotm et marchés dédiés ;</p> <p>Modèle de service réformé à approuver sur la gestion des déchets des professionnels via la redevance spéciale ;</p> <p>Dupliquer la collecte préservante au sein de la régie de collecte des dépôts sauvages d'Est Ensemble ;</p> <p>Mener une étude sur les corbeilles de tri (implantation, nombre, collecte, ...).</p> |
|--|---|

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | <p>Qualité du service public ;</p> <p>Qualité de vie au travail</p> |
| Importance et maturité | <p>**</p> <p>Niveau 2</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Harmonisation des fréquences de collecte sur le flux objets encombrants ;</p> <p>Mise en œuvre de process de contrôle de l'espace public revus et partagé avec les agent.es ;</p> <p>Organisation de réunions mensuelles de partage des pratiques entre la régie et les contrôleurs ;</p> <p>Tenue d'une cellule de veille sur les deux premiers mois de lancement du marché de collecte ;</p> <p>Mise en œuvre d'une formation managériale pour l'encadrement de la DPVD ;</p> <p>Plan de formation sécurité pour les agent.es opérationnel.les en déploiement sur toute l'année ;</p> <p>Déploiement d'un plan sécurité dans les unités techniques de Bobigny et de Montreuil (équipes en régie) ;</p> <p>Matérialisation de plans de circulation sur les unités territoriales.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Amélioration des process de contrôle de l'espace public ;</p> <p>Réunion de concertation entre services ;</p> <p>Plan de formation pour les managers ;</p> <p>Elargissement des collectes de la régie Est Ensemble le lundi.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Poursuivre les formations vers un parcours tout au long de la carrière ;</p> <p>Mise en œuvre de moyens matériels et formation pour réduire la pénibilité sur certains postes de travail ;</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Gestion et valorisation des déchets des marchés alimentaires ;</p> <p>Redynamisation du compostage de proximité ;</p> <p>Externalisation d'une partie de la sensibilisation des populations et des quartiers avec des moyens novateurs.</p> |
|--|--|

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|--|
| Enjeux liés | <p>Confort et cadre de vie ;</p> <p>Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Collecte des déchets : Harmonisation des niveaux de prise en charge, augmentation du maillage de point d'apport volontaire (PAV) verre, renouvellement du parc de PAV, poursuite des sollicitations pour la signature des conventions de gestion des PAV, audits des locaux ordures ménagères et adaptation des dotations bacs ou PAV ;</p> <p>Collaboration avec les villes : mise en œuvre de réunions mensuelles avec les référents techniques, travail concerté sur la collecte pneumatique des ordures ménagères (CPOM), formation des téléaccueils-villes sur les outils de réponse à l'usager mis à disposition par Est Ensemble ;</p> <p>Propreté : déploiement des audits PAV, analyse des indicateurs et partage avec les équipes, mise en œuvre des standards qualité.</p> <p>Mise en œuvre de la gestion relation usager (GRU) avec des formulaires dédiés pour toute demande concernant les déchets ;</p> <p>Création du service de contrôle de pré-collecte avec audits des locaux ordures ménagères.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Aboutissement de l'étude sur l'arrêt de la CPOM ;</p> <p>Mise à jour des process de contrôle de l'espace public ;</p> <p>Mise en œuvre d'un comité de pilotage au sein de la DPVD pour préparation du lancement du marché et rencontres thématiques avec les prestataires dès le mois de juin 2023 ;</p> <p>Plan de communication dédié auprès des usagers du territoire (gestionnaires de logements compris) sur les nouvelles modalités de collecte ;</p> <p>Réunions bilans et partage des résultats avec la régie de collecte avec définition d'objectifs.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Démarrage du comblement du réseau de la CPOM pour mise en place de nouvelles modalités de collecte ;</p> <p>Poursuivre le déploiement de la GRU ;</p> <p>Lancement de deux groupes de travail avec les villes « gestion des déchets des marchés alimentaires » et « gestion des déchets des CTM » ;</p> <p>Optimisation des tournées de collecte de la régie ;</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Déploiement d'un marché ou avenant au marché de collecte pour la collecte des abords des PAV ;</p> <p>Etude à mener sur la distribution de sacs de collecte des biodéchets ;</p> <p>Groupe de travail débuté et à poursuivre sur le mode de gestion des déchèteries actuelles et futures ;</p> <p>Arrêt des déchèteries mobiles pour concentrer des moyens en déchèteries fixes et développer une offre de service plus adaptée tout en maîtrisant les coûts.</p> |
|--|--|

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|---|
| Enjeux liés | <p>Diversification des producteurs et des activités ;</p> <p>Actions visant la modification des comportements de consommation ;</p> <p>Promotion de l'économie sociale et solidaire.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 3</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Soutien des ESS du territoire dans le cadre du fonds zéro déchets sur des activités de réemploi, sensibilisation ;</p> <p>Accélération de la sensibilisation auprès des scolaires ;</p> <p>Allotissement du marché de collecte favorisant l'ouverture à la concurrence et la candidature de petites structures ;</p> <p>Groupe de travail mené au pôle collecte sur les méthodes de sensibilisation ;</p> <p>Intégration de clauses d'économie sociale et solidaires dans les marchés.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Atteinte des objectifs de sensibilisation des scolaires ;</p> <p>Refonte du cadre du marché de collecte.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Démultiplication des outils de sensibilisation pour accompagner les changements issus de 2023 ;</p> <p>Marché dédié pour création d'une identité visuelle des agents en contact avec la population ;</p> <p>Réorientation du FZD vers 60% réemploi et 40% sensibilisation ;</p> <p>Marché dédié pour la sensibilisation intégrant des objectifs de performance ;</p> <p>Aboutissement du groupe de travail sur les modes de gestion des déchèteries et rédaction du futur marché d'exploitation.</p> |

Une action phare pour le développement durable

Le nouveau marché de collecte mis en œuvre en 2023

Le 2 octobre 2023 Est Ensemble a déployé son nouveau marché de collecte à l'issue de deux années d'études menées et de 6 mois de préparation de son lancement. Il a pour objectif d'offrir une réponse pertinente aux enjeux climatiques et environnementaux, de positionner Est Ensemble comme un

territoire innovant en matière de valorisation et de collecte des déchets tout en répondant un écho à la convention citoyenne pour le climat.

Le nouveau marché de collecte se fonde sur de nouvelles collectes telles que les (biodéchets ou la collecte « préservante » des objets encombrants avec des fréquences réadaptées (OM, tri sélectif, déchets végétaux, et cartons des commerçants). Le changement a par ailleurs été accompagné via un plan de communication dédié auprès des usagers et des professionnels ainsi que d'une organisation de gestion de crise lors du lancement du marché afin de faciliter les collectes.

L'année 2024 sera marquée par la consolidation des réussites du lancement du marché de collecte avec le déploiement de la collecte des cartons auprès des commerçants, l'accompagnement au changement avec démultiplication de la sensibilisation, le déploiement de la collecte préservante sur les dépôts sauvages collectés en régie ou encore le déploiement des corbeilles de tri.

h. La direction de l'eau et de l'assainissement, devenue Eau publique par Est Ensemble

Objectifs de la direction :

1. **Assurer un service public efficace et veiller à l'accès au service pour tous** à travers une relation à l'usager de proximité et personnalisée ;
2. **Assurer une gestion patrimoniale durable des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement** pour garantir un environnement sain pour les usagers et en bon état écologique pour l'environnement ;
3. **Développer la gestion intégrée des eaux pluviales** en promouvant l'infiltration à la parcelle et le zéro rejet d'eaux pluviales au réseau d'assainissement ;
4. **Assurer une coordination optimale avec les villes et les concessionnaires du territoire.**

La création de la Régie de l'eau et de l'assainissement a commencé dès 2022 et sa mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'année 2023. Devenue Eau Publique par Est Ensemble, la Régie a pour but de reprendre la gestion, le transport et la distribution de l'eau potable auparavant gérée par différents acteurs, ainsi que la gestion de l'assainissement sur le territoire. La prise de compétence sera effective au 1^{er} janvier 2024. Cette décision est le fruit d'une ambition portée de longue date par l'établissement public et ses élus.

Le présent rapport fait donc état de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de développement durable pour la direction de l'eau et de l'assainissement devenue Eau Publique par Est Ensemble au cours de l'année 2023.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | Réduction des émissions de GES liées aux déplacements des agents et aux travaux portés par la direction ; Adaptation au changement climatique par l'intégration du cycle de l'eau dans l'aménagement urbain (gestion des eaux pluviales, optimisation de l'utilisation de la ressource en eau, accès à l'eau pour tous). |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Zonage pluvial annexé au PLUi en vigueur ; Renforcement des actions de contrôle et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ; Reprise en gestion publique du patrimoine d'eau potable. |
| Evolution par rapport à 2022 | Renforcement des outils de la direction pour mieux piloter et contrôler sa démarche et s'adapter aux changements climatiques : - Contrôle de consommation énergétique des stations de relevage d'assainissement ; |

| | |
|------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de système de télérelève et télégestion des stations de relevage d'assainissement ; - Définition d'un taux de renouvellement ambitieux des réseaux d'eau potable, pour préserver la ressource en eau à long terme ; - Renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Les pistes d'évolution seront définies par la Régie. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Préservation de la ressource en eau ; Réduction de la pollution de l'eau. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Gestion des inondations par débordements de réseaux d'assainissement unitaires en temps de pluie : schéma visant à mieux gérer les eaux pluviales afin de prévenir les pollutions et les risques sanitaires pour les habitants</p> <p>Maitrise du ruissellement et lutte contre la pollution de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique de gestion des eaux pluviales à la parcelle sans rejet au réseau d'assainissement via un accompagnement des porteurs de projet ; - Définition d'un coefficient de pleine terre et de biotope dans le PLUi afin de garantir une perméabilité minimale des parcelles du territoire ; - Définition d'un débit de fuite maximum de rejet des eaux pluviales au réseau si le zéro rejet s'avère impossible. <p>Correction des mauvais branchements dans le bassin versant directement reliée à la Marne afin de réduire au minimum le déversement d'eaux usées au milieu naturel et ainsi favoriser la baignade en Marne et en Seine ;</p> <p>Prévention et gestion des fuites des réseaux d'eau potable via un programme d'autosurveillance et d'écoute du réseau ;</p> <p>Réduire la consommation d'eau potable pour les usages ne nécessitant pas qu'elle soit potable et proposer une ressource alternative d'eau brute.</p> |
| Evolution par rapport à 2022 | <p>Mission de MOE sur un point de puisage au canal de l'Ourcq sur la ville de Pantin (phase AVP/PRO) pour les usages techniques des services municipaux (voirie, espaces verts, etc.) ;</p> <p>Participation à un consortium pour la valorisation des eaux d'exhaure de la RATP sur le territoire ;</p> <p>Continuité de mise en œuvre du plan baignade (en héritage des JOP Paris 2024).</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | Les pistes d'évolution seront définies par la Régie. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | Préservation de la santé ; Éducation et formation tout au long de la vie. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Actions et moyens mis en œuvre | Suppression des installations d'assainissement non collectif sur le territoire (contrôles) ; Mise en application de la Directive 2020/2184 « eau potable » : intégration de nouveaux paramètres, modification des normes de qualité, introduction des valeurs indicatives ; Sensibilisation des usagers du service d'eau potable aux écogestes afin de réduire leur consommation d'eau potable. |
| Evolution par rapport à 2022 | Élaboration d'un programme annuel de réhabilitation de réseau d'eau potable et d'assainissement ; Suivi des points noirs présents sur le réseau d'assainissement (dysfonctionnement). |
| Piste d'évolution pour 2024 | Les pistes d'évolution seront définies par la Régie. |

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Accès égal au territoire et aux services publics et urbains Confort et cadre de vie ; Collaboration avec les villes. |
| Importance et maturité | *** Niveau 3 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Application du schéma directeur d'assainissement afin s'assurer la qualité des services rendus et éviter les inondations ; Mise en place d'un pilote : accompagnement des aménageurs pour qu'ils gèrent l'eau de pluie autrement (en infiltrant au maximum) ; Équipe travaux interne pour les grosses réparations ; Collaboration avec les villes pour les interventions d'urgence et accompagnement la mise en œuvre de leur compétence de gestion pluviale. Une nouvelle tarification de l'eau potable sans abonnement, avec les premiers m ³ gratuits et un prix au m ³ progressifs pour les particuliers et un prix unique pour les collectivités et les entreprises. |
| Evolution par rapport à 2022 | Renforcer la sensibilisation des acteurs |
| Piste d'évolution pour 2024 | Les pistes d'évolution seront définies par la Régie. |

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|---------------------------------------|---|
| Enjeux liés | Achats responsables. |
| Importance et maturité | * Niveau 1 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Intégration de clauses d'insertion dans les marchés liés à l'assainissement |
| Evolution par rapport à 2022 | Intégration des clauses environnementales dans les marchés |
| Piste d'évolution pour 2024 | Les pistes d'évolution seront définies par la Régie. |

i. Le pôle politique de la ville

Objectifs de la direction :

1. **Assurer une politique de solidarité et de justice sociale** afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires ;
2. **Intervenir sur des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants** sur le volet de la cohésion sociale (éducation, tranquillité publique, santé, citoyenneté, accès aux droits (lien social, culture, habitat et cadre de vie, etc.) ainsi que le développement économique et l'emploi ;
3. **Assurer le pilotage stratégique et technique, l'animation et la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire ;**
4. **Accompagner, suivre, instruire, coordonner et évaluer les actions financées dans le cadre du Contrat de ville** sur le territoire et les mettre en cohérence avec celles des autres dispositifs existants ;
5. **Animation et coordination de permanences gratuites et confidentielles assurées par des professionnels du droit** afin de permettre aux habitants de mieux connaître leurs droits et conseiller les usagers sur les démarches à entreprendre.

| Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
|---|---|
| Enjeux liés | Réduction des consommations d'énergie ; Réduction des émissions de CO2/ Emissions de GES liées aux déplacements des agents et aux événements ; Adaptation au changement climatique ; |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Orientation de l'emploi et du développement économique vers la transition écologique (ex : événement « Un matin pour des métiers verts ») ; Créer et/ou favoriser des économies locales conciliant emploi et préservation de l'environnement ; Favoriser la sensibilisation et l'adaptation de nouveaux comportements face aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (via des actions et porteurs de projets portés sur le volet éducation et cadre de vie). |
| Évolution par rapport à 2022 | Meilleur lien du pôle avec les différentes directions pour favoriser cette thématique transversale dans le cadre du prochain contrat de ville (2024-2030) ; Prise de conscience d'une convergence des moyens et des objectifs de la politique de la ville et du développement durable pour répondre aux limites du développement urbain : précarisation, exclusion, mise au ban de certaines catégories de la population, etc. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Meilleure transversalité compte tenu de l'interdépendance entre les dimensions environnementale, sociale et économique des politiques publiques. |

| Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
|---|--|
| Enjeux liés | Gestion des déchets et des ressources dans les équipements et durant les événements ; Liens avec la GUSP sur les déchets – Sensibilisation de la jeunesse sur les ressources eau, air, etc. |
| Importance et maturité | * Niveau 2 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Financements et soutiens de porteurs de projets sur le domaine éducatif (volet éducation) et, à la marge, financements d'actions dans la thématique cadre de vie.</p> <p>Réintroduction et valorisation d'espaces naturels et végétalisés, création d'aménagements permettant le développement du lien social comme la végétalisation des quartiers (embellissement des espaces verts, jardins partagés, etc.)</p> <p>Promotion de projets de chantiers éducatifs et/ou participatifs sur des espaces communs : embellissement par l'artistique, conception d'éléments facilitant la gestion urbaine (déchets, tri, pigeonniers...);</p> <p>Accompagnement du renouvellement urbain dont les phases opérationnelles débutent progressivement (travaux mémoriels, concertation et appropriation du projet, gestion de l'attente et installations temporaires, auto-réhabilitation accompagnée, etc.).</p> |
| Évolution par rapport à 2022 | Augmentation du nombre d'associations financées. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Mise en place des démarches d'« aller vers » avec des permanences dédiées sur ces sujets de développement durable. |

| Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains | |
|--|--|
| Enjeux liés | <p>Lutte contre la pauvreté ;</p> <p>Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ;</p> <p>Education et formation tout au long de la vie ;</p> <p>Préservation de la santé (amélioration de la santé publique, prévention sanitaire et accès aux soins) et santé et sécurité au travail, tranquillité publique/sécurité ;</p> <p>Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics ;</p> <p>Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 4</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Financement et accompagnement de 500 à 600 porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions sur le territoire concernant des actions de cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La citoyenneté, le lien social, l'intégration ; - L'éducation, la réussite éducative et la formation tout au long de la vie ; - L'emploi, l'insertion, le développement économique ; - L'accès et la promotion santé ; - L'habitat et cadre de vie ; - L'accès à la connaissance et à la culture, à l'offre sportive inclusive - La lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femmes-hommes et les enjeux de transitions écologiques |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | Accompagnement des politiques municipales et de tous les acteurs qui abordent et mettent en place des actions sur l'ensemble de ces enjeux. |
| Évolution par rapport à 2022 | Nouveau contrat de ville 2024-2030 qui a permis de remobiliser l'ensemble des parties prenantes afin d'améliorer et d'opérationnaliser la mise en œuvre des objectifs communs portant très prioritairement sur l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre territoires |
| Piste d'évolution pour 2024 | Adoption du nouveau contrat de ville 2024-2030. |

| Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
|---|---|
| Enjeux liés | <p>Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ;</p> <p>Confort et cadre de vie ;</p> <p>Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ;</p> <p>Solidarité intercommunale ;</p> <p>Collaboration et renforcement du lien social ;</p> <p>Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.</p> |
| Importance et maturité | <p>***</p> <p>Niveau 4</p> |
| Actions et moyens mis en œuvre | <p>Soutien et accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville ;</p> <p>Gestion de 7 Points d'accès au droit : conseils juridiques et conseils sur la situation par des experts via des permanences (écrivain public, SOS victime, droit des étrangers, du logement, défenseur des droits, droit de la famille associations, etc.)</p> <p>Accompagnement des politiques municipales et de tous les acteurs locaux ou institutionnels qui abordent et mettent en place des actions sur l'ensemble de ces enjeux.</p> |
| Évolution par rapport à 2022 | <p>Redéfinition et remise en valeur de l'intérêt et de l'utilité de la politique de la ville avec les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville ;</p> <p>Meilleure interconnaissance institutionnelle des positions des thématiques d'intervention et des démarches à mener dans le cadre de la redéfinition des grands enjeux et orientations pour le prochain contrat de ville.</p> |
| Piste d'évolution pour 2024 | <p>Finalisation du nouveau contrat de ville et ses évolutions sur le partenariat renforcé entre les institutions, bien opérationnaliser le nouveau contrat de ville pour redéfinir « qui fait quoi » et « comment ».</p> <p>Territorialisation et interconnaissance plus forte grâce aux projets par quartier (projet par QPV) à intégrer dans le prochain contrat de ville et qui servira à l'ensemble des acteurs locaux.</p> <p>Garantir l'égalité territoriale par la mise en avant des problématiques systémiques dont souffre Est Ensemble sur les carences de Droit commun et notamment des différents services de l'Etat afin d'obtenir les moyens nécessaires aux besoins du territoire.</p> |

| Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|--|--|
| Enjeux liés | Nouveaux modes de production ; tiers lieu ; soutiens de l'ESS ; recyclerie |
| Importance et maturité | ** Niveau 2 |
| Actions et moyens mis en œuvre | Financement de porteurs de projets en ce sens (sur le volet emploi et développement économique du contrat de ville notamment avec beaucoup d'acteurs locaux/structures qui travaillent sur le réemploi de matériaux, de recycleries ressourceries, orientation à l'emploi vers ses filières à créer ou en cours de structuration afin de susciter des vocations chez les jeunes habitants en QPV) Financements d'actions de sensibilisation sur le volet éducatif et cadre de vie sur les déchets, etc. |
| Évolution par rapport à 2022 | Multiplication des porteurs identifiés et de liens (voire de financement de projet) effectués avec les structures qui prônent ce type de dynamiques. |
| Piste d'évolution pour 2024 | Hausse possible des financements de porteur de projet de ce type. |

Une action phare pour le développement durable

Une thématique dédiée sur « la Transition écologique » positionné comme Axe transversal dans le prochain contrat de ville 2024-2030.

Les QPV sont des territoires particulièrement vulnérables d'un point de vue environnemental (qualité de l'air, carence d'espaces verts). La population des QPV est elle-même plus vulnérable face aux facteurs environnementaux (jeunes enfants, personnes isolées, vieillissantes, suroccupation des logements) alors même que les habitant·e·s des QPV ne sont pas les plus gros émetteurs de CO2.

L'écologie est souvent vécue dans les QPV comme descendante et déconnectée des préoccupations des habitant·e·s. Plus que de les associer à des démarches écologiques, l'écologie populaire a pour objectif de faire émerger des initiatives locales. Car celles-ci se décuplent et sont de plus en plus nombreuses. Cette démarche implique de permettre aux habitant·e·s de définir le contenu de « leur » écologie et de valoriser et soutenir les initiatives locales d'habitant·e·s. Cependant, la situation des acteurs de la transition écologique sur le territoire est souvent précaire et les actions existantes peinent à mobiliser les publics :

En dehors du financement de porteurs de projet dans le cadre des APP du contrat de ville qui contribueraient dans ce sens, des objectifs et actions pourront s'effectuer dans le cadre des prochaines années du contrat de ville pour favoriser la transition écologique :

- Mieux connaître et valoriser les pratiques écologiques dans les QPV
 - Réaliser un diagnostic et une cartographie des initiatives (EPT, département) ;
 - Favoriser la transmission : intergénérationnelle, interculturelle ;
 - Soutenir/institutionnaliser les initiatives ex. brocantes, ressourcerie, Bibliothèque d'Objets de Montreuil (Montreuil), débarras des caves (Grande Ourcq), etc.
- Mieux mobiliser et permettre l'appropriation du sujet par les habitants·e·s :
 - Aller vers les habitants pour informer sur les enjeux ;
 - Favoriser la mise en place des permanences (animations, qui renseigneraient les habitants sur le tri, la précarité énergétique ;
 - Incrire les actions de transition écologique sur le temps long ;
 - Utiliser des ressources techniques et ludiques ;
- Mettre en réseau des acteurs du territoire
- Favoriser les liens entre acteurs de la politique de la ville et acteurs agissant dans le domaine de la transition écologique

L'objectif de 2024 est donc de favoriser le portage de plus en plus de porteurs de projets et d'institutions contributeurs et partenaires à intégrer les enjeux liés à la transition écologique. En effet la justice sociale et le climat sont et doivent être liés dans une approche intégrée.